Trimestriel | Juillet 2022 | 8€ | N°ISSN : 2118-2310

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants

46

- Retrouvailles à Cherbourg
- Les 50 ans du Bucodes
- La rééducation vestibulaire

Nos **lecteurs** nous écrivent

On parle toujours du sous-titrage…

Dans le numéro d'avril, j'ai particulièrement aimé l'article de Christian Guittet qui dénonce avec clarté et précision les graves insuffisances du sous-titrage à la télévision. J'ajouterai qu'au problème du décalage excessif entre discours et sous-titrage, s'ajoute celui de la mauvaise lisibilité des sous-titres quand ceux-ci ne sont pas incrustés sur bandeau noir et se confondent avec le fond de l'image. Il faut exiger l'adoption généralisée des bandeaux noirs.

■ **René Cottin**

Carte d'invalidité ?

Je suis titulaire à titre définitif d'une Carte d'invalidité : une vieille, en papier, assez grande. Elle est abîmée et je ne l'ai jamais sur moi quand j'en ai besoin. Alors, persuadé que l'affaire serait simple, j'ai demandé à la MDPH de la remplacer par une Carte Mobilité Inclusion. Simple ? Que nenni ! Obtenir l'accord a été rapide : deux semaines. Mais la mention besoin d'accompagnement a été supprimée, sans raison…

J'ai donc dû déposer un Recours administratif préalable. Aucune nouvelle depuis 2 mois : c'est une décision implicite de rejet, je dois maintenant m'adresser au Tribunal Judiciaire. Pincez-moi et dites-moi que je rêve…

■ **Courteline**

Un petit courrier de la Rédaction aux lecteurs !

Une précision importante pour les associations et sections, lectrices assidues de ***6MM*** !

Notre revue est faite pour les malentendants. Si certains d'entre vous sont intéressés par un article ou une illustration, nous les partageons volontiers. Il y a cependant des règles précises à respecter.
Certains articles sont écrits par des rédacteurs extérieurs à nos associations, des professionnels, des militants. Leurs articles sont signés. Ils ne doivent pas être copiés et tronqués. La rédaction en rédige certains à partir de revues techniques ou associatives. Nous citons toujours les sources et notons aussi les origines des visuels. Il est indispensable de le faire aussi.
La meilleure solution pour utiliser une publication de ***6MM*** est de nous interroger :
rédaction-6mm@surdifrance.org

Certains dessins, illustrations et photos ont été spécialement créés pour ***6MM***, d'autres ont fait l'objet d'une autorisation de leur auteur à les publier dans ***6MM***. Au nom de la propriété intellectuelle, vous ne pouvez pas utiliser ces illustrations sans avoir l'autorisation de son auteur (Facebook, Twitter, blog, bulletins, affiches…) Pensez-y !

Nous sommes aussi vivement intéressées par vos brochures locales et si nous souhaitons citer un article dans ***6MM***, nous vous le demanderons !

■ **La Rédaction**

Question de mon petit-fils

Dis mamie pourquoi ta cochlée à la forme d'un escargot ?
Ehhh, J'ai dû faire des recherches ! En 2006, des chercheurs anglais ont publié un papier : après une modélisation mathématique, ils ont observé que la forme en spirale augmente la force des vibrations causées par les ondes sonores, notamment pour les fréquences les plus basses.

■ **Maya**

Écrivez-nous à :
courrierlecteurs@surdi-france.org

6 millions de malentendants

Sommaire

Courrier des lecteurs 2

Éditorial 3

Vie associative
- Trois journées de retrouvailles pour le Bucodes SurdiFrance 4
- Une belle assemblée générale à Cherbourg 5
- Une après-midi studieuse et soirée festive 6
- Les actions de l'ADSM Surdi50 7
- Week-end inter-associatif des Bretons, Normands et Ch'tis 8
- Sensibilisation au handicap auditif dans une école 9

Dossier
- Les 50 ans du Bucodes dans le 50 10
- La création et les débuts du Bucodes 11
- Reconnaître les malentendants et devenus sourds 12
- Dans l'histoire du Bucodes, l'année 2009 13
- Petit Buco deviendra grand… 15
- **Don au Bucodes SurdiFrance** 15

Appareillage
- 2009 est aussi une année charnière en audioprothèse 16

Santé-Médecine
- Régénération des cellules ciliées 18
- La rééducation vestibulaire 20

Témoignage | Reportage
- Bas les masques 22
- **Bulletin d'abonnement** 22
- De quoi rêver 23

Pratique
- SURDI Kids : Pour l'été, deux romans pour ados 24
- Fiche B.A.-Ba n°31 : Les embouts 25
- Fiche B.A.-Ba n°32 : Les embouts côté pratique 26
- Crescendo 27

Europe | Internationale
- Un coach pour découvrir son corps ! 28

Culture
- Un autre Festival à Avignon ? 29
- Que retenir du 75e Festival de Cannes ? 30

6 millions de malentendants
Publication trimestrielle du Bucodes SurdiFrance, réalisée en commun avec l'ARDDS. Maison Vie Associative et Citoyenne du XVIIIe - 15, passage Ramey - 75018 Paris

Directeur de la publication : Yann Griset • **Rédactrice en chef :** Anne-Marie Choupin • **Rédactrices en chefs adjointes :** Aisa Cleyet-Marel, Maripaule Peysson • **Ont participé à ce numéro :** Christine Tines, Jean-Marc Elie, François Paire, Sigrid Cathelain, Lorraine, Yann Griset, René Cottin, Jeanne Guigo, Jacques Schlosser, Maripaule Peysson, Yoann Noublanche, Jean, Jean-Claude Caillaud, Anne-Marie Choupin, Aisa Cleyet-Marel, Hélène Biette, Gaëlle Haslé, Christian Guittet. • **Crédit photos et dessins :** Surdi50, Solène Nicolas, Christine Tines, Sigrid Cathelain, AMDS MP, François Paire, D Daguier, René Cottin, Nelly Sebti, DD, Surdi84, Maripaule Peysson, Yoann Noublanche, Aisa Cleyet-Marel, Ardds44, Wendelina Timmerman, Christian Guittet.
• **Mise en page et impression :** Ouaf ! Ouaf ! Le marchand de couleurs • 16, passage de l'Industrie - 92130 Issy-les-Moulineaux • Tél. : 0140 930 302 - www.lmdc.net • Ce numéro a été imprimé et façonné en Île-de-France à 2000 exemplaires sur un papier éco-certifié issus de forêts gérées durablement et de sources contrôlées PEFC • **Commission paritaire :** 0626 G 84996 • **ISSN :** 2118-2310

Éditorial

Le Bucodes SurdiFrance a 50 ans : **un demi-siècle !**

Lors de l'assemblée générale à Cherbourg, chaleureusement accueillie par Surdi50, nous avons fêté dignement cet anniversaire. Toutefois, nous pouvons nous demander : qu'est-ce qui a changé en 50 ans ?

Il y a 50 ans les sourds profonds restaient sourds car l'implant cochléaire n'existait pas. Les malentendants appareillables qui en avaient les moyens pouvaient s'acheter un appareil auditif analogique que l'audioprothésiste réglait à l'aide d'un petit tournevis.

Pour communiquer, il y avait l'écrit et la lecture labiale. Jeanne Garric écrivait son livre : *La lecture labiale et la conservation de la parole* qui est encore utilisé à nos jours ! La boucle d'induction magnétique découverte en 1947 par Samuel Lybarger sera le moyen d'accessibilité préféré des devenus sourds et malentendants.
Le téléphone est bien souvent encore manuel dans les campagnes et inaccessible pour les malentendants.

50 ans plus tard, nous pouvons nous réunir en visio-conférence grâce à Internet et au sous-titrage en direct. La technique a évolué et les différents implants (cochléaire, par voie osseuse, de tronc cérébral etc.) permettent aux sourds de retrouver une meilleure autonomie et une plus grande liberté.
Nos appareils parfois très petits sont devenus presque invisibles et extrêmement performants. Le reste à charge a bien diminué, voire disparu.

Il y a 50 ans une toute petite équipe commence à se battre pour obtenir la reconnaissance du handicap auditif. Les avancées sont notables ; la surdité n'est plus un tabou.
Beaucoup de choses restent à faire, mais rien ne se fera sans l'implication de chacun au quotidien ! Parlez de votre handicap, dites vos besoins, défendez vos pairs !

Dans un demi-siècle la surdité se guérira peut-être grâce aux nouvelles thérapies géniques, cellulaires ou autres.
En attendant, suivons le conseil de Jean-Claude : **rêvons !**

La Rédaction

Prochain dossier

Le dossier du prochain numéro sera consacré à **La Presbyacousie**. Nous attendons vos articles et témoignages à **redaction@surdifrance.org**
La date limite de réception des articles et visuels est fixée à début septembre. Les photos sont attendues en jpg, dans leur format original.

Trois journées de retrouvailles pour le Bucodes SurdiFrance

L'association Surdi 50 avait prévu un programme à la hauteur de l'événement, pour les deux journées autour de l'assemblée statutaire : promenade en calèche, visite des parapluies de Cherbourg, visite de la Cité de la Mer.

La visite de la manufacture du parapluie de Cherbourg était indispensable !

En 2014 l'atelier quitte la périphérie pour s'installer en plein centre-ville.
Chaque semaine environ quatre cents parapluies sont fabriqués par onze ouvrières spécialisées qui ont deux à trois ans d'expérience.
Le pliage : les parapluies fabriqués la veille, repassés à la vapeur et séchés toute la nuit au sol ou accrochés au plafond. Le premier pliage prend environ une heure ! Il faut donner à chaque pan son pli central définitif. Plus de soixante-dix étapes de fabrication manuelle auront été nécessaires !
Le parapluie en taffetas de polyester imperméabilisé de belle tenue sèche vite et ne s'engorge pas, Il a huit pans, tout est fait main, seule la broderie aux armes de Cherbourg est réalisée par une machine ultra perfectionnée.

Les parapluies sont garantis deux ans, mais le service après-vente est assuré à vie. Un contrôle minutieux de chaque parapluie avant la mise en vente, garantit zéro défaut.

L'Elysée possède un parapluie de Cherbourg pour protéger le Président de la République mais pas seulement de la pluie, ce parapluie spécial d'un poids de 2,5 Kg est fait aussi pour protéger en cas d'agression, c'est comme une arme de défense !

Chaque parapluie a un coût mais c'est un élément de prestige, votre nom peut être gravé sur le manche. Il vous faudra juste apprendre à bien replier votre parapluie après chaque utilisation !

Christine Tines

La balade en calèche

Comme dans un autre siècle, il existe encore des circonstances où l'on peut avancer au pas d'un cheval en se laissant envoûter par la brise marine, le parfum des marais et la lumière incomparable des côtes normandes, des endroits où l'on peut déguster des huîtres savoureuses en sirotant un petit vin blanc bien frais à l'abri de la chaleur estivale, des endroits où la convivialité, la camaraderie et l'échange sont hissés au rang d'un art à part entière. L'une d'elles fut notre balade en calèche à Saint-Vaast-la-Hougue, proposée par l'association locale. Ce fut un beau moment, plein de poésie et de langueur, tout ce qu'il fallait pour se dire que, tout de même, la surdité offre quelques avantages...

Jean-Marc Elie

La surprise offerte par nos hôtes, était dans l'actualité !

Ils nous ont donné rendez-vous au cinéma pour la projection du film *On est fait pour s'entendre*, de Pascal Elbé, qui a reçu le Prix du meilleur film sous-titré 2022 *(voir page 29 du numéro 45)*.

La cité de la mer

Le dimanche matin chacun a parcouru à son rythme ses trois lieux d'exposition.

- L'exposition Titanic, avec le grand diaporama sur le déroulement du voyage et du naufrage.
- L'Océan du futur et ses 17 aquariums. C'est la découverte de très gros animaux marins et de l'infiniment petit du plancton.
- La visite du sous-marin le Redoutable avec audio-guide avec BIM !

La rencontre de Cherbourg s'est terminée fort agréablement autour d'un repas !

Des participants à l'AG

Une belle assemblée générale à Cherbourg

Anne-Marie Desmottes, présidente de l'ADSM Surdi 50 a ouvert l'assemblée ; en souhaitant la bienvenue à tous elle a placé cette rencontre dans le souvenir de Nicolas Hervé qui nous a quittés en novembre dernier. Surdi 50 a mis en œuvre l'organisation qu'il avait préparée.

L'assemblée vue des coulisses

Avec une cinquantaine d'adhérents venus célébrer les cinquante ans de la fédération, cette première assemblée en présence depuis trois ans, satisfait le président du Bucodes Surdifrance Yann Griset. Quelques adhérents suivent la réunion en visio.

Le Rapport d'activités 2021 est présenté par le président Yann Griset, avec Emmanuelle Moal pour les centres relais téléphoniques et Mireille Bianciotto, pour la recherche médicale. Anne-Marie Choupin rappelle que ***6MM*** a fêté ses 10 ans !
Le trésorier Christian Giordano présente le rapport financier: le compte de résultat est équilibré en 2021. Il est à noter que l'activité bénévole est de l'ordre de quatre équivalents temps plein !

Dans le rapport d'Orientation 2022, sont mis en avant :

- Le projet d'embauche d'un salarié, en attente depuis 2020 est indispensable. Sa pérennisation sera problématique.
- Le « Projet EHPAD » : Initié par Nicolas Hervé de Surdi 50, l'étape en cours consiste à définir un plan d'action, avec Surdi50 et Le Messageur et engager une demande de financement à la Fondation Pour l'Audition. Un débat s'engage avec la salle, sur la méthode déployée pour ces deux projets importants. Des associations regrettent le manque d'information. Il est encore temps d'élargir les partenaires ! Le président note que la consultation du conseil d'administration est indispensable.
- Statuts et Règlement Intérieur : des propositions de modifications seront discutés en CA puis présentées en assemblée générale extraordinaire, à la rentrée.
- Les projets de la revue sont dans la continuité. Pour augmenter la diffusion de la revue, un appel est lancé aux associations. Les pages Facebook et Twitter de ***6MM*** sont actives !

Le budget prévisionnel : les dépenses correspondant à l'embauche et au projet EHPAD ne seront engagées que si elles sont équilibrées par des subventions.
Le Bucodes SurdiFrance prépare le renouvellement de son agrément Santé, le dossier doit intégrer toutes les actions des associations dans ce domaine, un appel est fait dans ce sens.
Les documents statutaires sont votés en ligne par les délégués. Sont adoptés à près de 90 % les rapports 2021 et à près de 65 % le rapport d'orientation et le budget prévisionnel 2022. Les cotisations et abonnements sont maintenus au même tarif.

L'assemblée générale 2023 est prévue pour un week-end de mars-avril 2023 avec un appel à une association volontaire.

A la fin de la réunion, le Capitaine Surdi 50 est venu nous chercher pour nous conduire à l'Auberge.

Une après-midi studieuse et une soirée festive

Dans le prolongement de l'assemblée générale statutaire, sont présentées plusieurs interventions détaillées ci-dessous. De plus, KEDITU a présenté son enquête sur l'accessibilité des cinémas en Ille-et-Vilaine, qui fera l'objet d'un article dans un des prochains numéros.

Conférence sur le presbyacousie

Elle débute par une **conférence du Docteur Jérôme Bois**, du centre d'implantation cochléaire, service du Professeur Moreau au CHU de Caen, sur la **Presbyacousie**.
Le Docteur Bois a ensuite volontiers répondu aux questions de la salle.
Ce sera le thème du dossier du prochain numéro, pour en savoir plus, rendez-vous en octobre !

La Rédaction

Masques transparents

L'épidémie de Covid semble repartir ; dans les services hospitaliers et les EHPAD le masque est resté obligatoire et semble devoir le rester longtemps encore.
Nombre d'entre nous sont gênés par la perte de la lecture labiale, réflexe instinctif lorsqu'on entend moins bien ou technique approfondie avec l'aide d'un orthophoniste.

Les masques transparents courants, lavables, de type UNS1 sont interdits en usage médical.
Heureusement il existe un masque transparent homologué comme dispositif médical et répondant à la définition des masques chirurgicaux (type IIR selon la norme EN 14683-2019). Il est vendu aux professionnels par Segetex-EIF (modèle M529).

À ce jour nous n'en connaissons qu'un seul, mais d'autres produits sont en cours d'élaboration et seront peut-être bientôt proposés…
SurdiFrance demande que les médecins et auxiliaires médicaux en contact avec des personnes malentendantes utilisent donc ce masque transparent. C'est un investissement mineur (50 centimes le masque) qui permettrait à tous les malentendants de comprendre un peu mieux les consignes de leur médecin, et rendrait peut-être aussi un peu le sourire aux résidents des EHPAD si les soignants et visiteurs pouvaient en être dotés.

Lors de l'assemblée générale de Cherbourg, nous avons distribué aux associations des échantillons leur permettant de faire localement la promotion de ces masques auprès de leurs interlocuteurs du monde médical.

François Paire

La soirée d'anniversaire

Le Bucodes nous a fait traverser l'atlantique pour nous recevoir dans la baie de New York !

Les tables rondes incitaient aux échanges entre voisins

L'ambiance était maritime, la table des bretons tanguait un peu !

La Rédaction

Les actions de l'ADSM Surdi50

Ce travail associatif a été mené depuis trois ans, sous la responsabilité de Nicolas Hervé, qui l'avait décrit pour 6MM (n°38 page 8). Christèle Veau a repris le flambeau en 2022. Elle a présenté à l'assemblée les actions réalisées.

Christèle présente le travail de l'association

Le projet reposait sur trois axes d'action :

- Défendre l'accès aux droits des personnes malentendantes et les représenter.
- Faire évoluer la société sur la question de la malentendance.
- Proposer aux malentendants des actions de soutien.

Les actions de dépistage de la presbyacousie ont été menées en EHPAD, dans des résidences d'autonomie, dans le P'tit Bus.
En EHPAD, des diagnostics d'établissement pour l'accessibilité et individuels des résidents ont été réalisés. Des formations du personnel ont permis de préciser les bonnes attitudes et la connaissance et manipulation des aides à l'écoute.

En Résidences, des présentations de la presbyacousie et des moyens de compensation étaient accompagnées de dépistages et conseils pour l'accessibilité des logements.
L'action P'tit-Bus se faisait en itinérant dans les villes et villages. Autour d'un café, des bénévoles expliquaient la BIM, le 100 % Santé, le fonctionnement de l'appareil auditif et pouvaient même faire des dépistages auditifs, dans une salle voisine…
Ce projet financé par la Conférence des Financeurs, ne peut pas se poursuivre dans le même cadre. Localement Surdi 50 cherche de nouvelles pistes pour continuer l'action.

Pour qu'un projet EHPAD puisse s'étendre sur le plan national, il doit être porté par le Bucodes SurdiFrance et ses associations. Notons l'intérêt de La Fondation Pour l'Audition, qui se dit prête à le subventionner dès la finalisation du projet.

Nicolas Hervé, dans ce travail qu'il aimait tant

© D Daguier

La Rédaction

Week-end inter-associatif des Bretons, Normands et Ch'tis

Depuis plusieurs années nous avons l'habitude de nous retrouver une fois par an entre Bretons, Normands et Ch'tis, pour un week-end convivial, culturel et des temps d'échanges…

Au départ il y avait l'ADSM Manche et Surdi 76 (CREE), puis nous ont rejoint l'ADSM nord, ensuite Keditu, Surdiroise, Oreille et Vie, et maintenant Oreille et Son et AMDS Orne.
Le week-end du 8 mai, nous étions vingt-sept dans un gîte de groupe près de Boulogne-sur-Mer, le temps était magnifique ! Nous avons visité Nausicaa, les caps Gris Nez et Blanc Nez (Grand Site), le Château d'Hardelot et son exposition sur Conan Doyle.
Le samedi soir, nous avons fêté les trente ans (+ un) de l'ADSM Nord dans un estaminet.
Par petits groupes, pendant les apéros et les repas, nous avons partagé nos expériences de malentendants ou d'associations, parlé de l'implant cochléaire…
Le dimanche matin, dans la grande salle où nous avions installé une boucle magnétique, Yann nous a parlé de l'actualité de Surdifrance, de l'AG à Cherbourg, de l'accessibilité des campagnes électorales… Certains ont pris le micro, pour rappeler à tous qu'il ne faut pas laisser dire que les boucles magnétiques sont obsolètes ! En effet certains audioprothésistes prétendent que les fonctions T et Bluetooth ne peuvent pas cohabiter dans les appareils auditifs, mais c'est faux, il y a plusieurs marques pour lesquelles ces deux fonctions coexistent (Siemens/Signia, Widex, Resound, Phonak…), elles sont compatibles !

Visite du Musée Conan Doyle

Nous avons rappelé la nécessité de nous manifester dans les lieux publics pour la mise en œuvre des solutions d'accueil des malentendants, vu l'invisibilité de notre handicap… On note que certains équipements et bonnes pratiques ne sont pas réapparus après la crise sanitaire… Les musées des Hauts-de-France ne sont pas assez équipés, nous avons dû utiliser nos propres émetteurs et récepteurs ! Certains musées ne sont que partiellement équipés, avec des audioguides ou des récepteurs sans collier ; cela ne suffit pas ! Par ailleurs, les ERP équipés doivent communiquer sur leur accessibilité par une bonne signalétique (pictogrammes oreille barrée avec T) et sur leur site web !
Ces informations furent pour certains des découvertes et pour les autres des piqûres de rappel utiles.
Nous avons hâte de nous retrouver à Cherbourg en juin pour continuer à partager… Ou de participer à un autre week-end inter associatif en 2023…

Sigrid Cathelain

Sensibilisation au handicap auditif dans une école

L'association Midi-Pyrénées, basée à Toulouse intervient dans des classes maternelles et élémentaires de la région.

L'école maternelle et élémentaire privée de Villefranche de Lauragais a organisé une semaine de sensibilisation au handicap à destination de ses élèves, chaque jour de la semaine, portant sur un handicap différent. Ainsi, notre association de sourds et malentendants de Toulouse a été contactée et nous avons convenu de répartir une demi-journée entre les quatre classes que compte l'école.

Notre équipe était composée de quatre personnes dont un entendant, une personne sourde de naissance et deux personnes présentant une surdité évolutive.
Nous avions au préalable fait parvenir à l'école des petits films que nous souhaitions visionner avec les enfants lors de notre venue comme une entrée en matière.

La projection des films n'a pas été possible pour des raisons techniques mais cela n'a pas posé de problème. Nous sommes intervenus tous les quatre complétant les propos des uns et des autres et les illustrant par des exemples concrets. Nous avions préparé dans les grandes lignes notre intervention et envisagions de laisser une place importante aux échanges.

Notre venue avait été annoncée et les enfants se sont montrés curieux et intéressés, posant de nombreuses questions. Beaucoup d'entre eux connaissaient des personnes présentant un handicap auditif : un papi, une mamie, une petite sœur, un copain…

Discussion avec les petits…

Les plus grands attentifs au diaporama

Ainsi, nous avons échangé sur les conséquences de ce handicap et les moyens possibles pour faciliter la communication. Nous avons proposé des jeux permettant aux enfants de se mettre dans la peau d'une personne déficiente auditive.
Nous avons donné quelques chiffres permettant de mesurer que ce handicap invisible était répandu et touchait des personnes de tout âge. Nous avons présenté la surdité dans sa diversité : causes, degrés, appareillage…

Nous avons abordé la question de la prévention, de l'importance de préserver son capital auditif expliquant que l'audition perdue ne peut être récupérée. Les enfants les plus grands se sont montrés très réceptifs.

À l'avenir, nous ferons en sorte de nous adapter aux plus petits (maternelle). Eux n'étaient pas dans les échanges et auraient été plus réceptifs à l'histoire racontée de l'accueil d'un enfant sourd dans leur classe ou à des activités ludiques.

Les enseignantes, les enfants et notre petite équipe avons été tous très heureux de ce temps de partage. Nous avons mesuré combien les enfants étaient intéressés et ouverts.
Riches de cette première expérience, nous serions ravis de la renouveler.

Lorraine, membre AMDS-MP

Les 50 ans du Bucodes dans le 50

La rencontre de Cherbourg a aussi été l'occasion de célébrer cet anniversaire ! Ce dossier donne la parole aux témoins de son histoire associative.

Le Président rappelle en quelques images les débuts, les acteurs successifs et les avancées de notre union.

La fédération a 50 ans. On pourrait imaginer que le Bucodes SurdiFrance commence à vieillir mais il est encore très loin de la retraite.

On pourrait se dire qu'après 50 ans c'est plus facile mais c'est tout le contraire. La surdité, enfin connue et reconnue aujourd'hui - elle inspire maintenant des films grand public- continue d'être auréolée d'une part de mystère. Et pourtant la science, la technique et la société française ont bien avancé en 50 ans. Je voudrais juste vous partager trois images de nos archives.

La première qui date de 1980 est tout simplement une présentation visuelle de ce qu'était la Fédération à l'époque.
On y retrouve des associations qu'on connaît : l'ARDDS, l'association de Lyon, nos amis de l'Espoir Lorrain.

Et surtout l'objectif central de la fédération : regrouper les associations s'occupant exclusivement de personnes devenues sourdes adultes pour les représenter. Tout un programme qui n'a jamais été perdu de vue en 50 ans d'existence.

La deuxième date de septembre 1980 : le Bucodes annonce qu'il adopte le logo international qu'on connaît aujourd'hui, l'oreille barrée, pour une meilleure reconnaissance de nos difficultés auprès des institutions nationales et faire bouger les lignes.

EMBLEME INTERNATIONAL DE LA SURDITE

Lors de la séance du Conseil d'Administration du BUCODES, le 31 mai 1980 le BUCODES a adopté l'emblème de la F.M.S.
Il était temps qu'un emblème unique soit enfin approuvé, car il existe plusieurs insignes:
- 3 point noirs (deux yeux, une bouche) sur fond jaune, qui symbolisés les blésses de la tête et répandu en Allemagne, en Autriche, en Suisse.
- 2 mains stylisés qui s'ouvrent vers l'extérieur, en Belgique
- un coquillage, au Canada

Certificat de la Médaille de Paris attribuée au Bucodes

La dernière date d'avril 1982, le Bucodes a 10 ans. Il reçoit alors la médaille d'argent de la ville de Paris des mains de Mme Bernadette Chirac, reconnaissance de son action portée dans la ville mais aussi au niveau national. À l'époque, ce n'est pas rien.

2022 la fédération est toujours aussi importante. Nous sommes passés à 27 associations membres soit plus de 41 structures associatives (si on compte les sections) sur la France entière. Notre travail, nos revendications et notre expertise sont connus, écoutés et entendus au niveau national.

Joyeux anniversaire et maintenant au boulot !

■ **Yann Griset, président du Bucodes SurdiFrance**

La création et les débuts du Bucodes

Nous avons demandé à René Cottin, l'un des fondateurs de notre union, d'en rappeler l'histoire.

Il me semble utile de replacer la création du Bucodes dans son contexte historique.
En 1972, la révolution informatique ne s'était pas encore développée. Il n'existait aucun des dispositifs dont nous disposons actuellement pour communiquer : ordinateurs personnels, réseaux internet, SMS, sous-titrage, transcription de la parole…. Les prothèses auditives étaient rudimentaires et se trouvaient encore souvent sous forme de boitiers volumineux. Cruellement isolés dans une société dominée par une information purement auditive, les devenus sourds et malentendants étaient alors beaucoup plus handicapés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Au niveau national il n'existait que trois associations : la Fraternité Catholique des Sourds présidée par Mlle Desnues, les Fauvettes présidées par Mlle Beuzart et l'ARDDS présidée par moi-même. Suite à diverses rencontres, nous avons décidé d'unir nos efforts dans une structure commune qu'on appela simplement « *Bureau de coordination des associations de devenus sourds* », pour éviter les termes d'Union nationale ou de Fédération, vu la modicité de nos effectifs.
L'une de nos premières actions fut d'obtenir le sous-titrage des émissions de télévision.

Je me souviens avoir été reçu en 1976, par Marcel Julian, président d'Antenne 2, à qui j'expliquai l'importance croissante des devenus sourds et malentendants dans la population française, en soulignant que le sous-titrage serait un facteur essentiel d'insertion sociale. Deux ans plus tard, grâce à la participation aux essais de Lucien Renaudeau, président de l'ARDDS, les premières émissions sous-titrées apparurent, à petite dose, tout d'abord sur la chaîne 2, puis sur la 3. On était encore loin des 100 % imposés maintenant à toutes les chaines publiques.
Nous n'avions pas encore de journal spécifique (cela viendra plus tard avec « *Résonnances* »), mais nous disposions déjà de deux excellentes revues à forte diffusion : « *Écouter* » de la FCS et « *La Caravelle* » de l'ARDDS.
En 1977, nous avons réalisé, avec l'aide d'une équipe d'orthophonistes dirigée par Jean Olivaux, une série d'exercices de lecture labiale enregistrés sur vidéocassettes, avec le financement du Bureau d'action sociale de la ville de Paris. Ces cassettes étaient mises à la disposition des associations membres qui rencontraient localement des difficultés pour trouver des orthophonistes spécialisés en lecture labiale.
En 1980, nous avons fait la promotion du Minitel, petit appareil à écran et clavier, ancêtre de nos ordinateurs actuels, qui permettait pour la première fois d'échanger des messages écrits. Cet instrument contribua beaucoup à notre développement.

Parmi les présidents et présidentes qui se succédèrent au cours des premières années du Bucodes, une mention particulière doit être décernée à M. Landrieu. Homme bien-entendant marié à une femme sourde, il était doué d'une capacité de travail étonnante et possédait de grandes qualités de communication. Il obtint en 1982 la « *reconnaissance d'utilité publique* » de l'association. Cette reconnaissance consolida notre légitimité vis-à-vis de l'État et nous donna quelques avantages fiscaux et juridiques pour obtenir des subventions, des dons et des legs.

Phénomène remarquable, la croissance de jeunesse du Bucodes fut très rapide. Par émulation, sous notre impulsion, de nouvelles associations locales sont apparues chaque année dans diverses régions françaises. En l'espace de dix ans, une quinzaine d'associations nous avaient rejoints. Ayant perdu son caractère purement parisien, le Bucodes pouvait alors prétendre à une stature nationale. Nous avions ainsi acquis plus de force pour présenter nos revendications dans les ministères et chez les professionnels de la santé.

Je suis à la fois étonné et émerveillé de voir qu'après un demi-siècle d'efforts, le petit Bucodes du début est devenu l'imposant SURDIFRANCE, fort de plusieurs milliers d'adhérents et représentant unique de tous les devenus sourds et malentendants français. En fait, cette réussite est celle de la volonté de s'unir, volonté qui l'a initié et qui perdure.
Je dois rendre hommage à tous ceux et toutes celles qui y ont contribué, avec une pensée émue pour les deux présidentes cofondatrices qui ne sont plus là pour célébrer ce cinquantenaire.

■ **René Cottin**

Reconnaître les **malentendants et devenus sourds**

J'ai connu le monde des sourds signants depuis mon enfance. Quand en 1987 je suis devenue sourde sévère j'ai découvert une population qui m'était inconnue : les devenus malentendants ou sourds.

Le monde associatif m'était familier. J'ai donc tout de suite cherché une association pour les personnes vivant une situation semblable à la mienne. Il y en avait une seule en Bretagne, dans les Côtes d'Armor. Membre du Bucodes elle m'a fait connaître notre Union et c'est à Saint Brieuc que j'ai vécu mon premier congrès du Bucodes (il y en avait alors chaque année).

Avec un devenu sourd du Morbihan qui avait la même démarche que moi, nous avons réuni une petite équipe, dont deux membres étaient à l'ARDDS, et ainsi commencer l'aventure associative avec une section ARDDS Morbihan.
En découvrant les devenus malentendants et devenus sourds, je réalisais que cette population était largement ignorée : une surdité sans LSF n'existait pas ! Nous étions quand même éligibles à la carte d'invalidité et au statut de travailleur handicapé, avec des conditions qui ont peu évolué depuis, mais c'était peu connu : j'ai rencontré des dossiers refusés dans tel CCAS !

Toutes les équipes que j'ai vues se succéder au Bucodes ont contribué, à leur manière, à faire sortir notre population de l'invisibilité qui était, et est encore trop souvent, la sienne. Pensons à toutes ces actions pour demander l'accessibilité tant au niveau local puisque c'est là qu'elle se vit d'abord, qu'au niveau des ministères. Pour l'ouverture de l'année européenne des personnes handicapées, en 2003, il n'y avait aucune accessibilité pour nous ! Pas de boucle d'induction magnétique, pas de transcription, seulement des interprètes LSF. Ce n'était pas faute de l'avoir demandé ! Alors les associations bretonnes se sont mobilisées et une bonne vingtaine d'adhérents a réussi à s'infiltrer, avec pancartes et transcriptrice, à l'intérieur du bâtiment où se déroulait l'évènement. Le groupe a été vite canalisé vers une salle mais la Secrétaire d'État aux personnes handicapées, Mme BOISSEAU, est venue échanger avec lui. Et quelques semaines plus tard c'est le bureau du Bucodes qu'elle recevait à son ministère à Paris. Pour les autres manifestations régionales pour cette année européenne l'accessibilité était complète.

Mais cela n'a pas suffi pour que la reconnaissance gagne tous les corps de l'État. Ainsi les règles qui régissent l'Aide Personnalisée d'Autonomie, qui datent de 2004, n'intègrent pas la surdité dans l'évaluation de la perte d'autonomie. Et il aura fallu toute la vigilance du Bucodes pour que les malentendants et devenus sourds soient intégrés à la loi handicap de février 2005 (cf. 6MM 12). Une vigilance qui s'est poursuivie lors de l'écriture des décrets d'application de la loi et des divers arrêtés précisant sa mise en œuvre, par exemple pour la Prestation de Compensation du Handicap. Il reste encore beaucoup à faire, notamment en matière d'obligations pour l'accessibilité.

J'ai le sentiment que, depuis la fin des années 2000, nos difficultés sont mieux reconnues et nous sommes ainsi mieux entendus. Quelques études sont venues confirmer ce que nous savions de façon empirique et que nous disions. Le Bucodes y a contribué en suscitant certaines de ces études ou en collaborant avec leurs auteurs. On a mis en évidence, entre autres, la détresse psychologique des devenus malentendants ou sourds, les liens entre perte cognitive et perte auditive non prise en charge. L'OMS elle-même alerte au niveau mondial.

Il faudrait encore citer toutes les actions pour le 100 % santé, les relations avec les organisations d'audioprothésistes et des organismes comme la Fondation pour l'Audition…

Que de chemin parcouru en 30 ans de surdité ! La surdité acquise n'est plus cette déficience ignorée, à supporter en silence. Bien sûr au quotidien ce n'est pas toujours facile mais nos demandes sont maintenant prises en considération et des textes viennent en appui de nos démarches.

■ **Jeanne Guigo**

Dans l'histoire du Bucodes, **l'année 2009**

Cela faisait un peu plus de 10 ans que je participais de près ou de loin au Bucodes. En 2009 il était temps de changer d'équipe dirigeante car les difficultés s'amoncelaient.

2009 : les difficultés du Bucodes

En 1997-1998 le docteur Lebauvy (ARDDS) était président du Bucodes.

Puis ce fut l'élection d'Hélène Marchal (Espoir-Lorrain), elle aussi docteur (ophtalmologiste) et enfin en 2002 Françoise Queruel qui restera jusqu'en 2009. En 2009 il y avait tout d'abord une situation financière inquiétante malgré un legs de 33 000 € obtenu quelques années auparavant.

Le Bucodes avait une salariée dont le CDD emploi aidé avait été transformé en CDI donc non subventionné. Elle venait d'être licenciée, les indemnités étaient très lourdes pour nous. Il y avait aussi le local à Paris depuis le début des années 2000 dont le loyer était trop élevé pour nos moyens et puis une opération judiciaire hasardeuse dans laquelle le Bucodes s'était lancé avec une avocate beaucoup trop chère pour lui. Tout cela faisait que les personnes prêtes à reprendre la direction ne se bousculaient pas au portillon.

Une nouvelle équipe pour sauver le Bucodes

Finalement grâce au soutien sans faille de quelques associations, dont l'ARDDS, qui ne voulaient pas voir le Bucodes disparaitre, une nouvelle équipe dirigeante a permis de sauver le Bucodes de la faillite.

On retrouve dans les anciens numéros de *Résonnances* puis de ***6MM*** la mémoire de ces années.

Fin juin 2009, Richard Darbéra (ARDDS) est élu président, Brice Meyer-Heine (ARDDS) vice-président, et moi-même, Jacques Schlosser (Surdi13), propulsé trésorier. Nous voilà à la tête d'une nouvelle équipe du Bucodes avec plusieurs dossiers chauds à refroidir…

Tout d'abord, le local ! En deux temps trois mouvements, Brice a obtenu du propriétaire la résiliation du bail. Il a réussi à se débarrasser d'une grosse photocopieuse qui nous coûtait très cher en entretien.

Avec Richard, ils ont déménagé le local de la rue Riquet qui contenait des archives importantes, pour les entreposer dans le garage de Richard ! Son salon était aussi régulièrement envahi, car par souci d'économie bon nombre de conseils d'administration s'y est tenu !

Nous avions mandat d'arrêter l'action en justice, malheureusement l'avocate s'est montrée inflexible sur ses honoraires. Une intervention de Brice auprès du bâtonnier a permis d'étaler le paiement des honoraires sur deux ans. L'ARDDS nous a fait un prêt, ce qui a permis à l'Union de continuer son fonctionnement et payer les factures en attente.

L'aventure de la revue continue

En plus de mon poste de trésorier je suis également nommé par l'assemblée générale, rédacteur en chef de la revue *Résonnances*. Cette revue avait déjà une longue histoire de près de 9 ans. En 2000 sous la présidence d'Hélène Marchal, Maripaule et moi, avions poussé à la création de cette revue, les numéros 0 et 1 s'appelaient *Surditout*, c'était une belle aventure !

Le Surditout
La revue du BUCODES
Bureau de Coordination des Associations de Devenus sourds et Malentendants

Numéro zéro
Octobre 2000

Dépôt légal

Le Surditus
Le Surdito
Surdit'

Le point sur l'Association « Journée Nationale de l'Audition »

Recherche Médicale : l'Inserm de Montpellier

La COTOREP : Mode d'Emploi

En 2009, *Résonnances* avait besoin d'évoluer, un rapprochement a été possible dès 2010, avec la revue de l'ARDDS *La Caravelle* a conduit à trois numéros tête-bêche, puis en avril 2011, à une fusion complète : ***6 millions de malentendants***, revue de trente-deux pages en couleurs, cogérée par les deux associations était née.
Je voudrais rendre hommage à cette équipe de 2009 qui a sauvé le Bucodes en train de sombrer.

En 2011 Dominique Dufournet (ARDDS) rejoindra l'équipe. Il avait déjà une longue expérience associative à France-Acouphènes, il se consacrera en grande partie à la représentation du Bucodes soulageant la pression qui pesait sur Richard. Il en fera une chronique dans ***6MM*** *« et pendant ce temps-là, au Bucodes SurdiFrance »* qui familiarisera les lecteurs avec les instances et leurs sigles ! ***6MM*** lui doit aussi de nombreuses illustrations pleines d'humour qui ont grandement contribué à la qualité de la revue.

Sous l'impulsion de Richard, un nouveau site Web voit le jour, avec un cahier des charges bien rempli. La décision est prise de l'appeler SurdiFrance, nom déjà choisi par le Bucodes pour donner plus de visibilité à l'Union ! On parlera dorénavant de BUCODES SurdiFrance.

2010 et une implication forte de l'ACME-Surdi84

En mai 2010 ce fut l'événement Altera Rosa en Avignon dans lequel l'ACME-Surdi84 s'était fortement impliquée. Cette opération a permis d'aider financièrement le Bucodes (subvention) et de participer au

financement de la recherche médicale, qui a reçu 2 € sur chaque vente de rosiers Arpège *(cf. Résonnances n° 39 et n° 41)*.
Personnellement dans mon jardin j'ai toujours un rosier Arpège…

Franchement, comme toujours quelle ambiance !

■ **Jacques Schlosser**

Remise du chèque du Lyon's club à Surdi 84

Pour chaque rosier acheté, 2€ seront reversés au *Bucodes SurdiFrance* pour une action de recherche pour vaincre les surdités.

Petit Buco deviendra grand…

Maripaule, co-rédactrice en chef de 6MM revient sur ses début au Bucodes, il y a 25 ans.

Je suis arrivée au Bucodes dans les années 1997, 1998. À l'époque nos réunions étaient très lentes, lourdes, une grande majorité de présidents et d'administrateurs étaient sourds profonds, mal ou non appareillés. C'était un assemblage d'associations qui avaient grandies dans leur coin, certaines s'étaient rapidement fédérées, l'Ardds, les Fauvettes, la Fraternité Catholique des Sourds. Les sensibilités étaient donc très marquées, malgré une forte motivation à unir leurs forces et effectifs pour les devenus sourds et malentendants.
Petit à petit, non sans écueils il est vrai, les différences se sont diluées, les rapprochements se sont approfondis. Ce que je vois du Bucodes SurdiFrance maintenant c'est une réelle union de nos associations ; union qui a permis de durer aussi longtemps et de pérenniser notre présence sur le territoire. Quel changement dans la façon de gérer cette fédération par une dynamique constante d'adaptations technologiques et logistiques !
Cette évolution est aussi marquée par la compensation de la perte auditive. Il y a 25 ans, la perte auditive se soldait souvent par l'absence totale d'appareillage ; c'était un handicap lourd qui s'allège avec l'implant cochléair.
Notre identité posait questions. Que de batailles autour de ces désignations : malentendants, sourds, devenus sourds, déficients auditifs ! Maintenant une association a même pris le nom de Dur d'Oreille !
Désormais chacun le vit différemment dans le respect et la richesse de la différence.

L'avenir de l'Union BUCODES s'appelle Fédération SurdiFrance !
L'AG extraordinaire prévue à la Rentrée, va étudier les modifications des statuts et règlement intérieur, pour les actualiser.

Et la BIM ?

En 2019, le Bucodes avait organisé trois réunions au sujet de l'avenir des BIM. Les deux dernières étaient dans les locaux de la DMA à La Défense.
Les professionnels français des BIM, quatre représentants de réseaux ou syndicats d'audioprothésistes et la Fondation Pour l'Audition étaient présents avec le Bucodes SurdiFrance.

Les audioprothésistes présents ont vraiment pris conscience de l'importance de parler de la position T à leurs patients atteints de surdité sévère et moyenne. On a eu l'impression qu'ils n'avaient jamais bien réalisé cela ! Certains pensaient que la position T ne sert que pour téléphoner ! D'ailleurs, certains de leurs confrères disent que les boucles magnétiques sont obsolètes, ou que la position T et le Bluetooth ne peuvent coexister dans un appareil auditif. Or il y a nombre d'appareils auditifs qui le permettent. Et il y a aussi de plus en plus d'implants cochléaires, qui ont aussi la position T.

La pandémie est passée par là, le Groupe de Travail Surdifrance mis en place l'automne dernier sur le sujet n'a pas vraiment démarré.
Pourtant, depuis quelques mois les collectivités publiques cherchent à s'équiper de plus en plus de boucles magnétiques (fixes ou individuelles) !

Promouvoir le développement de l'induction magnétique, n'est-ce pas un beau projet pour les 10 prochaines années de la Fédération SurdiFrance ?

■ **Maripaule Peysson**

Don au Bucodes SurdiFrance

(déductible de votre impôt à hauteur de 66 %)

Association reconnue d'utilité publique, le Bucodes SurdiFrance est habilité à recevoir des dons et legs. Vous pouvez le soutenir dans ses actions en faveur des devenus sourds et malentendants en lui envoyant un don (un reçu fiscal vous sera envoyé) ou en prenant des dispositions pour qu'il soit bénéficiaire d'un legs. Votre notaire peut vous renseigner. En cas de don, le donateur bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66 % des versements effectués dans l'année, versements pris en compte dans la limite de 20 % du revenu imposable global net (par exemple, un don de 150 € autorisera une déduction de 100 €).

Nom, prénom : .....
Adresse : .....
Ville : ..... Code postal :
Mail : ..... Affectation : .....
❏ Je fais un don en faveur de la recherche médicale sur les surdités d'un montant de ..... €
❏ Je fais un don pour le fonctionnement d'un montant de ..... €

Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à :
Bucodes SurdiFrance - MDA 18 - Boîte 83 - 15, passage Ramey - 75018 Paris

Don au Bucodes SurdiFrance

2009 est aussi une **année charnière en audioprothèse**

Une des grandes batailles du Bucodes a été la prise en charge du remboursement du deuxième appareil de correction auditive. Elle fut gagnée en avril 2002 ! Mais ce n'était que la face cachée de l'iceberg : améliorer la prise en charge mais aussi les performances de ce petit appareil si précieux pour nos oreilles. L'un des militants de cette cause raconte.

Le combat a été rude aussi au sujet des audioprothèses : les appareils auditifs étaient chers et souvent insatisfaisants. À partir de 1997, on est passé d'audioprothèses réglées manuellement avec des petits tournevis (les réglages étaient limités) à des audioprothèses réglées par ordinateur mais avec un son toujours analogique.
En 2009 (12 ans plus tard) les audioprothèses sont entièrement numériques et les réglages se font entièrement par ordinateur avec des algorithmes développés par les fabricants.
Plusieurs programmes sont disponibles, les micros directionnels analogiques sont remplacés par un effet directionnel donné par deux micros en opposition de phase.

Le problème du Larsen

Peu à peu s'installent les audioprothèses à écouteur déporté : l'écouteur, au lieu d'être situé au niveau du contour d'oreille (avec un son qui transite à travers un petit tube), est alors positionné dans le conduit auditif avec un petit fil électrique qui l'alimente à partir du contour d'oreille.
Ce n'est pas rien car en fait il existait dans les appareils ce que l'on pouvait appeler un larsen interne, c'est-à-dire qu'au niveau du contour d'oreille le micro entendait l'écouteur, créant ainsi un son désagréable.
Avec l'écouteur déporté le larsen n'est pas complètement réglé pour autant et toutes sortes d'algorithmes ont été développées pour essayer de se débarrasser de ce larsen.
Mais quels que soient les efforts des fabricants, il reste très difficile, encore aujourd'hui, de supprimer le larsen tout en conservant une bonne audition dans la bande de fréquences concernée.

Comprendre dans un brouhaha type restaurant

Les fabricants multiplient aussi les algorithmes permettant d'améliorer l'audition dans le bruit.
Là aussi le combat n'est pas encore gagné, même aujourd'hui, cette situation de restaurant (ou cantine) reste un élément de mécontentement parmi les personnes appareillées. On retrouve cette insatisfaction dans les études de 2020 et de 2022 de *Que Choisir*[1] on le retrouve encore en mai 2022 dans une enquête *Que Choisir* [2] auprès de ses abonnés (4300 personnes).

Des avancées notoires sur la qualité

La satisfaction globale par rapport aux audioprothèses n'a cessé d'augmenter entre 2009 et 2021, ce que confirment les enquêtes. C'est d'ailleurs à partir de 2008 que les assurances et mutuelles, ont développé les réseaux d'audioprothèses (notamment le réseau Santéclair), mais la satisfaction n'est toujours pas complète.
Du côté de la pratique des audioprothésistes le premier devis normalisé (2008) a été une grande avancée en permettant plus d'information sur les prix et sur les caractéristiques techniques.

Résonnances d'abord, puis ***6 millions de malentendants*** *ont régulièrement informé leurs lecteurs*

Un tâtonnement sur l'amélioration de la pratique et de la transparence

La plupart des personnes appareillées défendent leur audioprothésiste. Cependant ce n'est pas pour cela que la pratique est toujours exemplaire.

On le voit encore aujourd'hui où les audioprothésistes sont surveillés de très près par le ministère de la santé pour vérifier, de façon générale, que les prestations de suivi (une visite tous les 6 mois) sont réellement effectuées alors qu'elles sont payées au départ avec l'achat de l'appareil.

C'est d'ailleurs sur la vente au forfait que les choses n'ont guère évolué ou voire même ont régressé.
Dans le devis normalisé de 2008 il était prévu que l'audioprothésiste fasse une différence entre le prix de l'appareil et le prix de la prestation. En 2017 avec le changement de gouvernement les choses ont changé : alors qu'un devis normalisé était dans les tuyaux pour aller encore plus loin en indiquant bien le coût des prothèses, des réglages d'adaptation et des visites de suivi, il a été décidé, sous la pression des représentants des audioprothésistes qui menaçaient de torpiller le 100 % santé, de revenir à un forfait totalement opaque.

Le succès du 100% santé

Aujourd'hui ce sera très difficile de revenir en arrière et récupérer de la transparence sur les prix.

Mais tout n'est pas négatif, bien au contraire, les appareils de classe 1 *100 % santé* (100 % remboursés) ont permis de démocratiser davantage l'audioprothèse (quasi doublement des ventes en France). Rappelons une autre avancée notoire : la prise en charge de la 2e oreille en 2002 [6].
Aujourd'hui toute personne qui a une mutuelle correcte peut prétendre à un appareillage sans payer un centime.

C'est un énorme progrès d'autant que les articles de *Que-Choisir* ont montré qu'il n'y avait pas de différence notable entre les appareils *100 % santé* à prix fixes et les appareils à prix libres de classe 2.
C'est assez normal car c'est la même technologie ; c'est un peu comme comparer le moteur récent de deux automobiles aujourd'hui.

Ce qui n'est pas (encore ?) arrivé

On pouvait craindre ou rêver d'une percée importante des assistants d'écoute. C'était une tendance face aux audioprothèses très chères. Le *100 % santé* a en quelque sorte tué les assistants d'écoute.
Mais une autre révolution montre le bout de son nez, la Covid et le confinement n'y sont pas pour rien. C'est le réglage à distance des audioprothèses avec peut-être un robot qui pourra remplacer en première intention l'audioprothésiste [3].

C'est toujours triste de perdre le contact humain… mais à partir du moment où la prestation est très chère l'automatisation risque de s'imposer !

Une autre révolution, que l'on voit apparaître, c'est la réalisation de prestations par les assistant·e·s des audioprothésistes. Là le contact humain reste présent mais certaines tâches sont sous-traitées à un salarié moins couteux. Gageons que cette pratique va être encadrée très vite mais officialisée du coup ! Notons que les réglages par robot pourront se faire soit chez soi, soit dans le local de l'audioprothésiste avec l'aide de l'assistant-e d'audioprothésiste.

Un sujet passionnant

L'audioprothèse est un sujet qui m'a toujours passionné [4].
Il y a tous les développements technologiques (le réglage à distance en fait partie) mais il y a aussi toute l'organisation de la prise en charge des malentendants sur laquelle une réflexion très importante doit être menée pour permettre des évolutions dans l'intérêt des personnes en besoin d'appareillage.

Bon vent au Bucodes SurdiFrance

En conclusion je voudrais dire que cette période des années 2009 et suivantes, a été marquée par un travail considérable et passionnant au sein d'une équipe absolument formidable.

Treize ans après, le Bucodes SurdiFrance est toujours là, plus actif que jamais et les actions de défense des intérêts des malentendants ne laissent guère de répit. Il y a tant à faire !

C'est notamment le cas pour la défense de l'accessibilité, de la BIM et la réclamation de la position T dans tous les appareils auditifs ! Les audioprothésistes arguent que beaucoup de leurs patients primo appareillés n'en ont pas besoin, les fabricants arguent que la bobine prend de la place alors que le public réclamerait de la miniaturisation… Pour nous l'accessibilité ne se discute pas elle doit être universelle ! D'ailleurs acheter un 100% santé c'est souvent l'assurance d'avoir la position T [5].

Bon vent au Bucodes SurdiFrance !

Jacques Schlosser

1 - Que Choisir n°589 mars 2020 Pages 44 et suivantes
Que Choisir N°610 février 2022 pages 34 et suivantes
2 - Que Choisir n°613 mai 2022 page 6
3 - https://surdifrance.org/images/PDF_complets_6MM/6MM15.pdf
Fiction : juillet 2018, un audioprothésiste incroyable !
***6MM 15** page 16, octobre 2014*
4 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Audioproth%C3%A8se
Histoire de l'audioprothèse Wikipedia
5 - https://surdifrance.org/images/PDF_complets_6MM/2019_10_-_6MM_35.pdf
*6 - **6MM 12** page 12 : La longue histoire du Bucodes-Surdifrance*
https://surdifrance.org/images/PDF_complets_6MM/6MM12.pdf

Régénération des cellules ciliées

Thérapie cellulaire

L'annonce d'une découverte révolutionnaire qui permettrait la régénération des cellules ciliées émeut la toile et les réseaux sociaux. Un si bel espoir méritait quelques recherches à ce sujet. Cette annonce spectaculaire soudaine n'est pas le résultat d'un tour de magie mais bien de décennies (et oui) de recherches[1], de tâtonnements, d'échecs… et de progrès ! En voici une synthèse non exhaustive et très simplifiée.

La régénération : une capacité perdue ?

Quelle que soit son origine la perte auditive est souvent liée à des lésions irréversibles des cellules sensorielles auditives, les cellules ciliées.

Chez les vertébrés inférieurs (poissons, reptiles, batraciens) il y a un renouvellement permanent des cellules ciliées et celles-ci peuvent se régénérer après lésion. Cette capacité de régénération tout au long de la vie de l'animal a été perdue chez les mammifères. Chez l'homme, le nombre de cellules ciliées est fixé avant la naissance, et leur atteinte, dans la cochlée comme dans le vestibule, entraîne un déficit sensoriel irréversible.

Or dans l'oreille interne se trouvent des cellules dites progénitrices qui génèrent des cellules ciliées in utero, mais qui deviennent dormantes avant la naissance et ne se transforment plus jamais en cellules spécialisées telles que les cellules ciliées de la cochlée…

Dans le cadre de ces travaux en cours depuis plusieurs années, les scientifiques ont donc cherché à « *réveiller* » les cellules progénitrices résidant dans l'oreille interne pour les transformer en cellules ciliées.

De la souris à l'homme : produire des cellules ciliées

Protocole expérimental in vitro

Une première étape a été la mise au point en 2010 d'un protocole expérimental, par l'équipe de chercheurs de l'Université de Harvard à Boston dirigée par Stefan Heller, permettant d'obtenir in vitro la différenciation de cellules souches embryonnaires de souris (cellules ES), en cellules sensorielles de l'oreille interne en combinant plusieurs facteurs de croissance.

2e étape : in vivo

Une fois obtenues ces cellules progénitrices à partir de cellules embryonnaires, il a fallu les greffer et vérifier qu'elles s'intègrent au bon endroit dans l'épithélium cochléaire et se différencient in vivo en cellules ciliées. Les cellules greffées ont été notamment retrouvées dans les couches cellulaires constituant l'ébauche embryonnaire de la cochlée. Ces cellules ont exprimé des gènes et des protéines caractéristiques des cellules ciliées matures normales de l'épithélium cochléaire. Les épithéliums sensoriels de l'oreille interne sont composés de deux types cellulaires : les cellules ciliées et les cellules de soutien, ces dernières pouvant également faire l'objet de régénération.

Découverte des cellules progénitrices

L'équipe des professeurs Azel Zine et Alain Uziel de l'Institut des Neurosciences de Montpellier a démontré en 2007 l'existence de cellules souches ou cellules progénitrices dans l'oreille interne, ayant la capacité de se renouveler.

Des recherches complémentaires de la même équipe ont abouti à la découverte que des cellules souches adultes sont présentes dans l'épithélium utriculaire de la souris adulte.

À la suite de la perte des cellules ciliées, les cellules souches réactivent leur cycle cellulaire, se divisent et donnent naissance à des cellules progénitrices qui ont la capacité de se différencier en cellules ciliées sensorielles et en cellules de soutien.

Fonctionnalité

S. Heller *et al.* ont continué d'améliorer les conditions expérimentales pour produire plus efficacement des cellules ciliées fonctionnelles, capables de transformer le stimulus sonore en signaux électriques. Ce phénomène s'appelle la mécanotransduction auditive. Ce sont les cellules ciliées internes qui sont les véritables cellules sensorielles de la cochlée, elles sont connectées à la quasi-totalité des neurones de type I dont les axones constituent 95 % du nerf auditif. Ce sont elles qui assurent la transduction. Les cellules ciliées externes jouant un rôle d'amplification essentiellement.

L'architecture des cellules ciliées est complexe et très difficile à reproduire. Il faut s'assurer que leurs connexions soient correctes. Chaque cellule ciliée présente 10 à 20 zones actives présynaptiques qui procèdent à la libération du neurotransmetteur (glutamate).

Doivent s'ensuivre la dépolarisation de la cellule et la libération d'un neurotransmetteur, qui pourra alors stimuler les terminaisons nerveuses à l'origine de la transmission du message au cerveau.

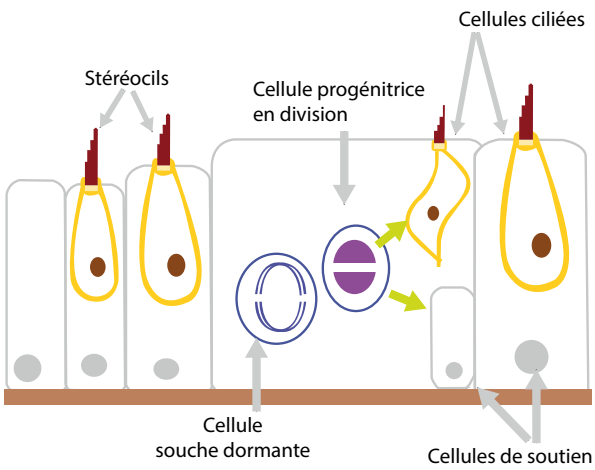

Les cellules ciliées s'insèrent au milieu des cellules de soutien qui sont de plusieurs sortes. Celles-ci ont également des activités électriques et d'échanges. Les cellules progénitrices peuvent se transformer en cellule de soutien ou bien en cellule ciliée.

Mécanotransduction[2] : Les stéréocils, 50 à 120 par cellule, en se déplaçant sous l'onde sonore doivent entrainer l'ouverture des canaux d'échanges calcium et potassium.

C'est la première fois que des cellules ciliées ayant atteint un stade de différenciation si avancé sont produites à partir de cellules souches *in vitro*. Mais les mesures de la polarité fonctionnelle de la touffe ciliaire montrent néanmoins qu'aucune des touffes ciliaires n'a atteint le stade de différenciation d'une touffe ciliaire de la cochlée mature.

Multiplication

En 2013, des chercheurs du Massachusetts Eye and Hear avaient également réussi, chez la souris, à forcer des cellules de l'oreille interne à se différencier en cellules ciliées. Malheureusement, les résultats sur la restauration de l'audition étaient limités par le faible nombre de cellules capables de se différencier.

Une nouvelle étude réalisée par ces mêmes chercheurs, ainsi que leurs collègues du Massachusetts Institute of Technology (MIT) et du Brigham and Women's Hospital, a montré qu'il est possible de faire préalablement se multiplier les cellules progénitrices, dites LGR5 + , avant de les différencier en cellules ciliées, grâce à deux cocktails successifs de facteurs de croissance et de différenciation. Cette opération fait passer le nombre de cellules ciliées produites à partir d'une souris de 200 à 11 500.

Les chercheurs ont également procédé à un essai sur des cellules souches humaines obtenues de l'oreille interne d'un patient opéré pour une tumeur cérébrale. Ces cellules se sont aussi multipliées et différenciées, mais en quantité moindre en comparaison des cellules de souris.

Une autre application serait d'obtenir un large nombre de cellules afin de tester in vitro d'autres traitements visant à restaurer les cellules ciliées.

Les chercheurs du Massachusetts Eye and Hear ont décidé de continuer leurs travaux sur les cellules LGR5 + . D'après leurs observations, les cellules progénitrices LGR5 + semblent se transformer naturellement en cellules ciliées dans la cochlée, en réponse aux signaux de l'environnement.

Essais cliniques

Avec la création d'une société, Frequency Therapeutics, les recherches passent en phase de tests chez l'homme. Les molécules contenues dans le nouveau traitement stimulent les cellules progénitrices « dormantes » de l'oreille interne pour une différenciation en cellules ciliées.

Le médicament est notamment directement injecté dans l'oreille interne afin d'atteindre la cochlée. Les essais cliniques montrent des résultats significatifs dans l'amélioration de l'audition (tests de perception/compréhension de la parole).

Frequency Therapeutics affirme avoir déjà administré le traitement à plus de 200 personnes et constaté des améliorations significatives de l'audition des patients dans trois essais cliniques sur quatre. La thérapie est de longue durée - l'audition a été améliorée depuis près de deux ans dans certains cas. Par contre, une autre étude n'a pas montré d'amélioration de l'audition par rapport au groupe témoin. La start-up table compte effectuer de nouveaux essais sur 124 personnes. Les résultats préliminaires devraient-être disponibles au début de l'année prochaine.

Différentes pistes

Il est vraisemblable - si cette thérapie aboutit- qu'elle ne pourra pas traiter toutes les surdités. D'où l'intérêt de travaux portant sur d'autres approches de thérapie génique pour tenter de convertir des cellules souches en cellules ciliées, mais aussi cibler des traitements visant à ralentir leur perte. Notons aussi des travaux de recherches pour régénérer les neurones auditifs via la thérapie cellulaire.

D'autres recherches prometteuses sont en cours pour régénérer les synapses lésées entre les cellules ciliées internes et les fibres du nerf auditif. La synaptopathie est une pathologie qui peut passer cliniquement inaperçue pendant des années. Pourtant, elle est suspectée d'être à l'origine de troubles de la compréhension de la parole dans le bruit et de surdités naissantes.

Synthèse de Maripaule Peysson

Sources : TRUY my science, Inserm, Observatoire de la santé, Médecine/Sciences, Aziz El-Amraoui et Christine Petit Institut Pasteur, Unité de génétique et physiologie de l'audition, Inserm*

1 - Nous avons retrouvé dans Info Bucodes de 2005 un article sur les 1ers essais de régénération des cellules ciliées !
*2 - Voir article **6MM** 45*

La rééducation vestibulaire

L'association Sourdine a organisé en novembre dernier une conférence dont nous avons déjà rendu compte dans le numéro de janvier, dans un article sur l'intervention du Professeur Marianowski. Yoann Noublanche intervenait aussi sur la rééducation vestibulaire. Il a bien voulu reprendre ce thème pour 6MM.

Le vestibule est un petit organe sensoriel méconnu caché dans l'oreille interne. Il indique en permanence au cerveau, de manière inconsciente, la position et les accélérations de la tête dans l'espace.

Les informations transmises par le vestibule vont permettre, entre autres, de stabiliser la vision lorsque la tête bouge, et de stabiliser la tête et le tronc dans l'axe du corps.

Cette stabilité ainsi obtenue est importante au maintien de l'équilibre.

Mais pourquoi parler du système vestibulaire dans un magazine destinés aux sourds et malentendants ?

L'oreille interne est une cavité creusée dans l'os de la base du crane constituant un labyrinthe abritant à la fois l'appareil de l'audition (la cochlée en forme d'escargot) et l'appareil vestibulaire.

Leur proximité explique pourquoi de nombreuses pathologies (génétiques, infectieuses, traumatiques…) peuvent toucher à la fois l'audition et l'équilibration.

Le système de l'équilibre reçoit des informations sensorielles depuis le vestibule, les yeux, la somesthésie et la proprioception. Il va répondre à toutes perturbations volontaires ou non de notre équilibre grâce à des actions motrices permettant de ne pas chuter.

L'ensemble de ces informations vont permettre de stabiliser une image sur la rétine, de stabiliser le corps, de prendre conscience du mouvement, de représenter et situer son corps dans l'espace.

Une atteinte du vestibule peut générer :

- Des vertiges : Illusion de mouvements de ce qui vous entoure (mur, plafond, objets…) ou sensation de déplacement de vous dans l'espace. Ils sont isolés ou répétés, parfois accompagnés de nausées et vomissements. Peuvent s'ajouter une perte d'audition, et/ou des acouphènes, et/ou une plénitude de l'oreille.

- Des instabilités, des pertes d'équilibre, des sensations de flottements, de coton, des sensations ébrieuses.

La rééducation vestibulaire va tenter d'améliorer ces symptômes en utilisant des exercices physiques.
Avant d'envisager une rééducation, un bilan doit être impérativement effectué nécessitant du matériel spécialisé.

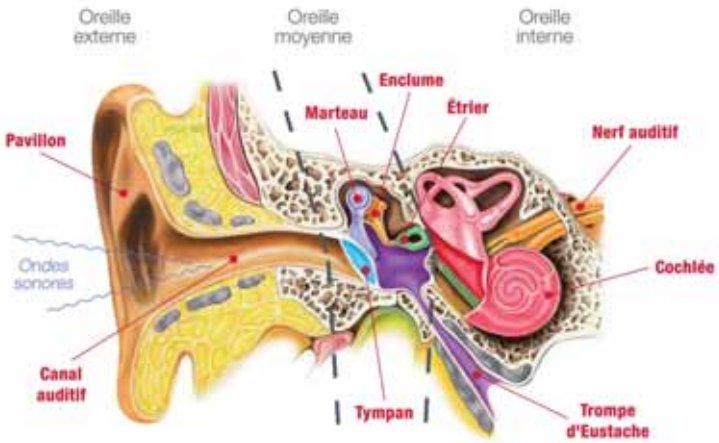

Un interrogatoire poussé, presque policier, va être réalisé décrivant avec précision les symptômes ressentis lors de la crise et leurs conséquences sur les activités de la vie quotidienne.

La vidéonystagmoscopie, outil indispensable au rééducateur vestibulaire, permet la mesure de la symétrie ou de l'asymétrie vestibulaire par l'observation de mouvements oculaires particuliers appelés nystagmus. Les nystagmus pathologiques peuvent être spontanés ou provoqués par des tests de mouvements rapides de

Vidéonystagmoscopie

la tête, des vibrations de certains os du crane, ou des positions données au cops et à la tête…

Les tests d'équilibration réalisés debout pieds joints, yeux ouverts ou fermés, sur sol dur ou instable vont permettre d'identifier l'orientation sensorielle du patient (utilisation de manière excédentaire ou non d'une des entrées d'équilibration visuelle, proprioceptive, ou vestibulaire). Ces tests peuvent être effectués de manière simplement clinique ou à l'aide de plateforme informatisée.

D'autres outils et épreuves sont aussi utilisés par le rééducateur : fauteuil rotatoire (analyse de la symétrie vestibulaire), verticale visuelle subjective, questionnaires, évaluation neurologique, tests de marche, demi-tours, équilibre unipodal, levé d'une chaise, force et endurance musculaire…

Fauteuil rotatoire

En fonction du bilan, une rééducation vestibulaire est réalisée.
Elle comprend l'écoute du patient, des explications sur le système de l'équilibre, et des exercices qui vont lui faire prendre conscience de son équilibre ou déséquilibre afin de déclencher ou d'accompagner la compensation vestibulaire naturelle.

Pour cela le rééducateur vestibulaire va utiliser du matériel adapté aux atteintes et aux doléances du patient.

- Le fauteuil rotatoire à haute vitesse pour symétriser les réponses des deux systèmes vestibulaires.

- La stimulation optocinétique : le patient est dans le noir face à un mur où sont projetés des points lumineux mobiles. Progressivement il devient moins sensible aux informations visuelles mobiles qui le gênent.

Boule d'optocinétisme

- Les exercices de stabilisation du regard lors de mouvements rapides de la tête. Ils peuvent-être réalisés sous forme d'exercices simples sans matériel ou avec l'aide d'instruments (Acuité Visuelle Dynamique…).

- La réalité virtuelle : l'immersion des patients proche des situations conflictuelles permettent de les accompagner dans leurs plaintes lors de mal de transports, de dépendance visuelle en présence de foule, de mal de mer, de syndrome de l'autoroute…

- Des auto-exercices : la réalisation quotidienne de mouvements des yeux couplés ou non à la tête et de mouvements dynamiques actifs du corps permettent d'accompagner puis de stabiliser les progrès à domicile.

- Le kinésithérapeute a un panel d'autres outils et techniques non exhaustifs permettant de rééduquer ses patients.

Le rééducateur doit être formé à cette discipline complexe et en permanente évolution. Il doit posséder du matériel indispensable au bilan et à la rééducation de la fonction vestibulaire.

La plupart de ces thérapeutes peuvent-être trouvés sur les sites internet de sociétés spécialisées (SKFV, SIRV). Il est en contact permanent avec d'autres professionnels de santé tel que le médecin traitant, l'ORL, le psychothérapeute, l'orthoptiste, l'ophtalmologiste, le neurologue…

Il est important de se rappeler que le système nerveux central apprend en agissant et le meilleur stimulant de la plasticité centrale est l'afflux d'informations. Il est donc essentiel de se lever et bouger précocement et durablement dans tous les sens et directions et à toutes les vitesses.

Yoann Noublanche, Masseur-kinésithérapeute DE, rééducateur vestibulaire.

Bas les **masques**

Les masques ne sont plus obligatoires, cependant ils restent présents en milieu hospitalier. Cela reste une « galère » pour les malentendants ! Un adhérent témoigne de sa ténacité.

J'ai séjourné dix jours dans un grand hôpital parisien.

Cet hiver, j'ai fait une chute dans la rue et ma tête a heurté le trottoir. J'ai perdu connaissance pour me réveiller aux urgences de cet hôpital où j'ai subi une série d'examens avant d'être transféré en neurochirurgie, trois jours plus tard. Je devais être opéré le lendemain en soirée suite à un afflux anormal de sang dans la boîte crânienne.

Ce matin-là, vers 11h, trois personnes sont venues dans ma chambre : le chirurgien, l'anesthésiste et l'interne Tous étaient masqués et je ne pouvais pas lire sur leurs lèvres ; pourtant, bien en évidence sur mon chevet, se trouvait un bristol que je leur ai montré, rappelant ma surdité et demandant à mes interlocuteurs de parler en articulant bien ou d'écrire.

Il n'en a été tenu aucun compte et l'un d'entre eux m'a tenu des propos inaudibles puis m'a tendu une feuille que je devais lire et signer : ce que j'ai refusé catégoriquement, à leur étonnement.

Je leur ai expliqué que n'ayant rien compris à leurs propos je refusais de signer le document dégageant la responsabilité de l'hôpital en cas de problème durant ou après l'intervention.

Ils ont eu beau insister je n'ai pas changé d'avis, ils ont donc quitté ma chambre.

Environ trente minutes plus tard, l'infirmière chef est venue me voir pour m'expliquer que les règles en milieu hospitalier étaient de ne point baisser les masques. Ayant persisté dans mon refus, elle est sortie puis est revenue quelques minutes plus tard me demander le numéro de téléphone de mon fils qui est arrivé rapidement. Je lui expliqué le dilemme, il est allé voir l'infirmière, l'a informée de mon refus et demandé de ne pas se substituer aux praticiens.

Ce n'est que vers 16h que les trois médecins sont revenus et ont accepté de baisser les masques après accord exceptionnel de la direction.

À 22h, on est venu me chercher dans ma chambre pour gagner le bloc opératoire.

Dix jours plus tard, j'ai été avisé que je devais rentrer chez moi, suite à un besoin important de lits (Omicron).
Je me suis donc retrouvé sur le trottoir devant mon immeuble où m'a rejoint mon fils. Fort heureusement, il m'a trouvé une place dans un centre de convalescence où j'ai été admis le lendemain.

Il m'a accompagné le mois suivant pour un scanner puis une consultation avec une chirurgienne qui a bien voulu baisser son masque. Il lui a fait remarquer qu'il était anormal de ne pas prévoir de prolongement en centre de repos alors que je vis seul.

Dernièrement, je suis retourné pour un scanner suivi d'une consultation avec un médecin masqué. Mais, prévoyant, je m'étais muni d'un masque inclusif qu'il a utilisé. Je suis reparti pleinement rassuré.

■ **J**

Je m'abonne à *6 millions de malentendants*

4 numéros par an paraissant : en janvier, avril, juillet et octobre

Abonnement

Option choisie

Abonnement annuel à tarif réduit, soit 4 numéros :	15 €
Abonnement annuel plein tarif, soit 4 numéros :	28 €

Pour bénéficier de l'**abonnement à tarif réduit**, vous devez vous abonner par l'intermédiaire d'une association ou section dont l'adresse se trouve au dos de ce magazine. Elle vous indiquera le montant de l'adhésion à ajouter.

Nom, prénom ou raison sociale : .....
.....
Adresse : .....
.....
Ville : .....
Code postal : |_|_|_|_|_|
Pays : .....
Mail : .....
Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|
Nom de l'association : .....

Pour l'**abonnement plein tarif**, vous pouvez envoyer votre chèque directement :
- soit à l'ordre du Bucodes SurdiFrance, à Bucodes SurdiFrance MVAC 18, boîte 83 - 15, passage Ramey - 75018 Paris. Renseignements à **abonnement6MM@surdifrance.org**
- soit à l'ordre de l'ARDDS, à ARDDS - Boîte 82, MVAC du XXe - 18-20, rue Ramus - 75020 Paris. Renseignements à **contact@ardds.org**

De quoi **rêver**

Jean-Claude Caillaud est administrateur de Surdi 34, il est aussi poète à ses heures. Il a confié ses méditations à la brochure de son association, qui nous a aimablement autorisé à la partager avec vous.

© DR

© Pierre Thomas

© DR

© DR

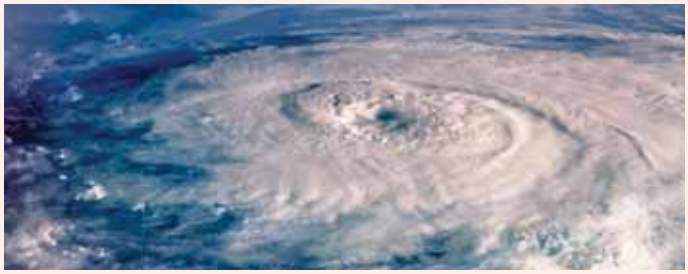

© DR

On ne peut être que rempli d'admiration
à la lecture de « l'implantation cochléaire
à l'aide du robot Hearo ».

Bravo pour la technique et la réalisation
du robot mais n'oublions surtout pas l'humain
la main experte du chirurgien guidée
par le savoir, sa science, son cerveau,
la performance des opérateurs pour placer
des électrodes dans la cochlée.

Mais qu'est-ce que la cochlée ?
Je ne suis pas qualifié pour en parler
mais en regardant les schémas de l'oreille
interne, sa forme en coquille d'escargot,
en spirale, me fait RÊVER.

Les dernières pluies d'avril ont fait sortir
le petit gris de sa cachette et de sa coquille.

Dans ma bibliothèque j'ai fait voisiner
une coquille de Nautile dont les origines
remontent à plusieurs centaines de millions
d'années avec une empreinte d'ammonite
(les ammonites ont vécu dès l'ère primaire
et on en trouve de nombreuses traces
dans notre région, le Massif Central, le monde).

La spirale est très présente
depuis le début des temps.
Que vient faire cet « escargot »
dans notre oreille ?

Il y a de quoi vous faire tourner
la tête lorsqu'un cyclone ravage les USA,
la Réunion et qu'un satellite nous envoie
une belle image de sa spirale !

Et si l'on regarde vers le ciel, dans certaines
conditions, les astronomes vous invitent
à découvrir des Galaxies en forme de spirales…

Voyez, il y a de quoi RÊVER.

■ **Jean-Claude Caillaud**

Pour l'été, DEUX ROMANS POUR ADOS

Le premier est un gros polar, très facile à lire :
« *Refuge 1420* » de Jean-Marie Firdion.

Il est découpé en chapitres très courts, chacun s'attachant à suivre l'un des personnages.

Ludovic, malentendant appareillé, est l'un d'eux, il a 14 ans et nous le suivons avec inquiétude dans son aventure pyrénéenne en solitaire, puisque son père lui a fait faux bond. Nous nous attachons aussi à chacun des autres personnages principaux, car chacun a son mystère, Carla la gendarme qui recherche Jordan le fugitif… L'intrigue policière est multiple.

La nature est omniprésente, si Ludovic souhaite vivre comme un amérindien, le premier bivouac en forêt sous l'orage sera angoissant. Mais cette aventure le fera grandir et accepter sa surdité.

Les presque 400 pages s'avalent facilement et n'intéressent pas que les ados !

Le second, est très mince !
« *C'est écrit sur ses lèvres* » de Brigitte Aubonnet.

Deux ados sourds, l'une implantée, l'autre signant, font connaissance. Leurs familles ont des idées très opposées sur la langue des signes et l'oralisme. Mais eux s'apprécient, se voient en cachette, s'aiment et vont tout faire pour que leurs deux « mondes » se rencontrent et se connaissent.

Le Muscardier publie dans la collection « Rester Vivant » des romans plongés dans notre monde actuel, les problèmes familiaux et de société sont abordés très simplement.

L'éditeur les a offerts à ***6 millions de malentendants*** qui les a lus et aimés !

Et vous ?

Les **embouts**

L'embout pour appareil auditif est un petit accessoire qui permet un meilleur ajustement de l'appareil auditif. Il s'adapte sur les appareils contours d'oreille comme sur les mini-contours et existe en différents modèles.

Embout sur-mesure ou dôme pour appareil auditif ?

Trois facteurs entrent en compte pour choisir son type d'embout : le niveau de votre perte auditive, la morphologie de votre conduit auditif et … votre dextérité.

- L'embout sur-mesure assure un excellent maintien dans le conduit auditif. Il contribue à la réduction de l'effet Larsen et se nettoie aussi très facilement. En revanche, sa réalisation sur-mesure nécessite la prise d'empreinte du conduit auditif et donc un délai de fabrication de quelques jours. Il peut également entraîner un effet de résonance (le patient entend sa propre voix).

- Le dôme ouvert en silicone s'adapte immédiatement car il est disponible en plusieurs formes standards. Comme il laisse passer les basses fréquences, il peut limiter les effets de résonance de sa propre voix. Cependant, il s'adapte moins bien au conduit auditif, ce qui peut entraîner des inconforts et limiter l'efficacité.

Prise d'empreinte de l'oreille : un gage de qualité

Avant tout l'audioprothésiste doit s'assurer du bon état de votre conduit auditif.

- Protection du tympan par l'application d'une petite mousse au fond du conduit.

- Injection de la pâte à empreinte grâce à un pistolet adapté ; c'est rapide, indolore et sans danger.

- 3 minutes d'attente pour laisser la pâte durcir.

- Le moulage est retiré et vérifié.

- Une dernière otoscopie pour vérifier qu'aucun résidu n'est présent dans le conduit auditif.

L'empreinte est ensuite envoyée au fabricant pour permettre la réalisation des embouts auriculaires sur mesure.

Les informations de ces deux fiches sont recueillies sur le site d'Amplifon

Les embouts **côté pratique**

Un appareillage réussi passe par un embout bien ajusté et adapté à la morphologie et la surdité de la personne.

Les matières

Il en existe de plusieurs sortes.

- L'acrylique : embouts robustes, conçus par des artisans et qui peuvent être retouchés par la suite.
- La résine UV : embouts plus légers mais aussi plus fragiles.
- Le silicone : plus confortable mais moins durable.

Le choix de la matière dépendra de vos besoins (confort, type d'embout, aération…) et sera défini avec votre audioprothésiste. Il faut compter un délai de quelques jours pour la réception des embouts.

Le prix d'un embout

Le prix des embouts sur mesure dépend de la matière choisie et du type d'embout. Si vous choisissez un embout acrylique ou silicone, le prix sera entre 55 € et 65 €. Les embouts auriculaires sont pris en charge par l'Assurance Maladie et sont remboursés à 60 % sur la base des tarifs de référence.

Il est aussi recommandé de remplacer un embout acrylique tous les 24 à 30 mois, et tous les 12 à 18 mois pour un embout silicone.

Les éventuelles difficultés

- L'appareil siffle (Larsen) : **l'embout n'est pas suffisamment étanche ou il est trop petit ; faire refaire l'embout.**
- L'effet de résonance (on entend sa propre voix) ; **on peut diminuer le volume de son appareil.**
- Le conduit auditif est irrité, on a du mal à mettre l'embout dans l'oreille ; **appliquer une goutte de solution auriculaire à base d'huile ou huile d'amande douce sur l'embout avant de l'insérer dans l'oreille.**
- Plus l'appareil est puissant (voire surpuissant) plus il est important d'avoir un embout parfaitement ajusté. **Si besoin renouveler son embout régulièrement.**
- Si l'embout en acrylique blesse le conduit, **demander un embout en silicone ; souple et doux.**

Et n'oubliez pas : il faut faire part de votre inconfort ou des difficultés que vous rencontrez à votre audioprothésiste !

Les informations de ces deux fiches sont recueillies sur le site d'Amplifon

Les B.A.-Ba fiches

Crescendo : un accès à la musique pour les sourds et malentendants

Charlène Schaub, étudiante en care-design, passionnée de musique, a souhaité dédier son travail de fin d'études à un projet qui facilite l'accès de la musique aux sourds. De cette réflexion est née l'application Crescendo.

Charlène explique l'application aux adhérents d'ARDDS44

Qu'est-ce que « le care design » ?

Son objet est d'orienter l'innovation et la création vers la santé et la qualité de vie.
Après avoir identifié un problème chez l'usager, placé au centre de la démarche, le processus de création devra ensuite, en prenant en compte les besoins définis, apporter la réponse la plus cohérente possible.

Les notions de musique et de surdité [1]

- La surdité : les différents types de surdité, leurs étiologies, leurs degrés de gravité, et les différents traitements proposés.
- La musique : la place tenue dans la vie des hommes et ses bienfaits ; les différentes « familles musicales ».

La musique est essentielle à la plupart des êtres humains. La musique véhicule leurs émotions, permet leurs expressions profondes, agit sur leur humeur, voire sur leur santé ; elle accompagne les événements collectifs, qu'ils soient d'ordre intime ou public.

Quel rapport les sourds et malentendants entretiennent-ils avec la musique ? Quel intérêt affichent-ils à son égard ? Quelles gênes ressentent-ils ? Quelles souffrances expriment-ils ? Pourtant les sourds gardent un lien important avec la musique !

Plusieurs pistes pour rapprocher la musique du public malentendant ont été testées lors d'une réunion de la section ARDDS 44, en janvier dernier.
L'application *CRESCENDO* a retenu l'intérêt des personnes présentes.

L'application facilite l'accès à la musique pour les personnes malentendantes. Elle propose une sélection de musiques adaptées au type de surdité de l'utilisateur, afin de lui offrir une expérience musicale de qualité.
CRESCENDO donne la possibilité à son utilisateur d'adapter les différentes fréquences d'une musique, de cocréer des musiques avec la communauté, d'échanger autour de la musique, ou encore de s'immerger dans la musique grâce à son module vibratoire.

Le module vibratoire vient compléter les fonctions de l'application.
Son but est de solliciter le sens tactile de l'utilisateur pour compenser sa perte auditive, permettant l'immersion dans l'univers musical grâce à une autre médiation sensorielle.
Grâce à sa sangle réglable, le module peut être placé sur la zone la plus sensible de l'utilisateur, comme le thorax, pour accentuer sa perception de la musique et lui faire vivre la musique de façon plus émotionnelle.

Souhaitons « *Bon vent !* » à Crescendo, cette application très novatrice, prometteuse de bons moments pour nous.

Hélène Biette

Si vous essayez cette application, vous pouvez écrire votre ressenti à Charlène : **crescendomusique@gmail.com**

1 - Notions définies dans son mémoire, (Mai 2022) « Musique et surdité »

Un coach pour **découvrir son corps !**

Wendelina Timmerman est malentendante et coach pour des personnes sourdes et malentendantes aux Pays Bas. Elle apprend aux employeurs comment travailler avec une personne sourde et aux malentendants comment mieux vivre la surdité. Je l'ai rencontrée il y a quelques années dans son cabinet et depuis nous échangeons par Internet. Elle se sert de l'haptopsychothérapie pour gérer le stress et améliorer la détente psychique et corporelle.

Qu'est-ce que l'haptopsychothérapie ? Pour qui ?

Il s'agit d'explorer sa force et sa vitalité, de vivre consciemment la tension et de découvrir ce que l'on peut faire soi-même pour se détendre, apprendre à écouter ses propres sentiments et se fier à son intuition.

Parfois, quand on a des questions, des douleurs on veut savoir comment on peut trouver une réponse aux signaux que votre corps envoie. Fatigue, tension, sentiment d'insatisfaction face à votre propre fonctionnement. Peut-être êtes-vous régulièrement irritable ou agité… Qu'est-ce qui ne va pas chez vous ?
Votre corps est comme une maison. Si vous connaissez chaque pièce de votre maison, vous pouvez en tirer le meilleur parti. L'haptopsychothérapie est un voyage de découverte à travers votre maison.
Il devient votre maison lorsque vous vous familiarisez avec votre propre corps, lorsque vous comprenez votre corps. Vous apprenez à utiliser vos forces et à répartir différentes sortes de tensions. De cette façon, vous expérimentez et découvrez ce dont vous avez besoin pour devenir et rester en bonne santé.

Comment se déroulent les séances ?

L'haptopsychothérapie est basée sur des exercices de toucher et de prise de conscience. L'essence d'une séance d'haptothérapie est l'expérience de sensations que vous ressentez personnellement dans un environnement sûr et familier.

Vous faites des exercices de sensibilisation dans l'espace, sur un ballon ou sur un canapé. En vous déplaçant, vous faites l'expérience de l'espace qui s'offre à vous, vous apprenez à trouver un équilibre entre penser, ressentir et agir. Si vous vous sentez en sécurité, vous serez touché de manière ciblée. A travers les touchers et les méthodes d'enseignement vous prenez conscience de votre corps et de vos ressentis. Vous les expérimentez et apprenez à les comprendre et à les mettre en mots. Vous obtenez un aperçu du contact avec vous-même, de votre relation avec votre environnement et apprenez à reconnaître les signaux intérieurs et à les utiliser dans votre vie quotidienne. Vous découvrez vos limites et sources possibles de tension et apprenez à les gérer. En sentant vous découvrez votre propre force et vous développez votre sens de l'intuition.

Wendelina Timmerman

Pour qui ?

L'haptopsychothérapie peut aider les personnes qui souhaitent donner une place aux conséquences de la perte auditive dans leur vie et convient également très bien aux personnes sans perte auditive.
Par exemple si vous :

- Voulez avoir un aperçu de vos propres sentiments.
- Voulez apprendre à reconnaître différents types de tension.
- Avez des douleurs physiques persistantes.
- Cherchez de l'aide pour faire face à la douleur, à la perte ou à la maladie.
- Avez besoin d'aide en cas de baisse de vitalité ou de vieillesse.
- Voulez travailler sur votre image de soi.
- Voulez apprendre à reconnaître et à garder vos limites.
- Voulez approfondir une relation.

L'haptopsychothérapie enrichit le contact avec soi et les autres.
Vous pouvez trouver Wendelina Timmerman sur Facebook ou sur son site **www.hooridee.nl**

■ **Aisa Cleyet-Marel**

Un autre **Festival à Avignon ?**

Des initiatives, timides, voient le jour, le Festival Résonance mixe les cultures actuelles, le patrimoine architectural et l'accessibilité !

Chaque année, depuis 2009, à la fin du mois de juillet, le festival met en musique et en images les sites patrimoniaux exceptionnels de la ville d'Avignon (Palais des Papes, Pont St Bénezet, Musée Calvet, Musée du Petit Palais, Collection Lambert…). Ces lieux retrouvent une seconde jeunesse et le public les découvre ou les redécouvre sur des sonorités contemporaines.
Résonance inscrit sa démarche dans le respect de l'environnement et promeut la mise en valeur du patrimoine. Le festival propose des scénographies originales et une programmation artistique pointue, défricheuse de nouveaux talents, inspirée par les musiques électroniques et les arts numériques.
Dans une démarche d'inclusion, et pour la première fois cette année, le festival Résonance mettra à disposition des personnes sourdes et malentendantes deux SUBPACS. Ce dispositif immersif a pour objectif de faire ressentir la musique via les vibrations.

Le prêt des gilets a lieu uniquement pour le dimanche 31 juillet, lors des concerts qui se dérouleront au Rocher des Doms de 16h à 23h. L'entrée est gratuite.

Gaëlle Haslé

*Les lecteurs de **6MM** connaissent les SUBPACS.*
*Surdi15 les a essayés en 2021 (**6MM** 44 page 30)*
ainsi que deux adhérentes de l'ALDSM69
*au Festival de Jazz à Vienne en 2019 (**6MM** 35 page 29)*

Que retenir du 75e Festival de Cannes ?

Une fois n'est pas coutume : la surdité avait les honneurs du Festival de Cannes cette année, avec non seulement le Festival Entr'2 marches, mais aussi deux conférences : Vers une salle de cinéma 100 % accessible et Vers un cinéma + inclusif. La preuve que la prise en compte de notre handicap progresse. Ce fut aussi l'occasion de belles rencontres… En outre France Télévisions a pris l'exclusivité du Festival à Canal +, et c'est une bonne nouvelle !

Le 13e Festival Entr'2 marches

Souvenez-vous ! Entr'2 marches [1], c'est ce festival dans le Festival, consacré au handicap. Cette année c'est au film de Fanny Germain, *L'entre-deux-mondes des devenus sourds*, qu'a été décerné le Prix du documentaire. Il a déjà eu les honneurs d'un article dans le numéro 45 de notre revue, à l'occasion de sa diffusion sur France 3 Bretagne – mais pourquoi une diffusion seulement régionale ? mystère ! Je me contenterai donc de rappeler qu'il s'intéresse aux devenus sourds, ces inconnus qui refusent le monde du silence et veulent à tout prix rester dans la communauté des entendants.

J'en ai profité pour rencontrer Fanny et discuter avec elle. Dotée d'une grande empathie, elle s'est réellement intéressée aux devenus sourds, a enquêté et a parfaitement compris à quelles difficultés nous sommes confrontés (les dîners à plusieurs, les réunions de travail, les conversations qui passent du coq à l'âne, etc.) et quelles aides techniques nous sont utiles pour mieux échanger avec les autres. Alors que les émissions que France 3 diffuse en région ne sont généralement pas sous-titrées (!), la chaîne France 3 Bretagne, très attachée à ce film, a totalement suivi Fanny dans sa volonté de le sous-titrer… J'ai un regret, cependant : France 3 n'a, semble-t-il, pas accepté d'afficher les sous-titres sur un bandeau noir translucide, ce qui en rend certains très difficiles à lire.

© DR

Christian Guittet a reçu Fanny Germain à Cannes

Vers une salle de cinéma 100 % accessible

Le deuxième évènement important pour nous, c'était la conférence *Vers une salle de cinéma 100 % accessible*. L'objectif était ambitieux : faire en un peu moins d'une heure un constat de l'accessibilité actuelle des salles de cinéma, recentrer les objectifs de la filière selon les attentes des spectateurs et imaginer la salle 100 % accessible de demain. Une interprète en LSF était présente, mais la conférence n'a pas pu être sous-titrée en direct. Elle a cependant été enregistrée et est déjà disponible sur YouTube [2] avec un sous-titrage automatique. La conférencière et chef du projet, Mélissa Charles, m'apprend que l'équipe a entrepris de la sous-titrer. Il est prévu qu'elle soit rediffusée sur la plateforme CUULT [3] début juillet et que les personnes connectées puissent alors dialoguer (par écrit ou oralement) avec l'équipe. Les détails seront annoncés sur les réseaux sociaux [4, 5].

Le projet INCLUSIV, porté par l'association *En pente douce*, vise à développer un outil collaboratif, associant les exploitants et leur public pour centraliser et enrichir les informations d'accessibilité des salles de cinéma, des films, des séances, et à favoriser les échanges avec le public. Tous les types de handicaps sont ciblés, l'intention étant d'accompagner tous les spectateurs avant, pendant et après la séance.

Vers un cinéma + inclusif

Vers un cinéma + inclusif [6], tel était le thème de la *7e Semaine du Cinéma P+sitif*, parrainée par Pascal Elbé. J'ai assisté à la Table ronde *Le cinéma : accessible à tous et pour tous* sur la Plage du CNC. Malgré son sujet, elle non plus n'était pas accessible aux personnes sourdes : ni boucle magnétique, ni transcription !

Pascal Elbé

Mais elle n'a pas été enregistrée : il n'est donc pas possible de la réécouter en se faisant aider pour comprendre… C'est vraiment dommage. Outre le fait que l'accessibilité paraisse devenir un sujet « *à la mode* », l'intérêt pour moi a été de me permettre de brèves discussions avec deux intervenants.

J'ai tout d'abord pu suggérer à Sophie Cluzel, ancienne Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, de tester par elle-même la piètre qualité du sous-titrage des JT de France 2. Si elle le fait, ça fera peut-être avancer le dossier.

J'ai pu parler un peu plus longuement avec Pascal Elbé et lui annoncer que c'est à son dernier film, *On est fait pour s'entendre*, qu'a été décerné le Prix 2022 du meilleur film sous-titré. Il considère cependant que le cinéma doit rester un divertissement et quand il a écrit son scénario, il ne l'a pas fait pour servir la cause des devenus sourds et aider à libérer la parole ; il s'agissait d'une démarche personnelle parce qu'il pensait tenir là un bon sujet de film. Il trouve cependant formidable que son film contribue à une prise de conscience.

France Télévisions

Cette année France Télévisions [7] a obtenu l'exclusivité télé du Festival de Cannes, succédant ainsi à Canal +. À mon avis : « *En progrès, mais peut mieux faire* ». Il est vrai que faire pire aurait été très difficile. Cette année les sourds ont enfin pu savoir quel VIP arrivait sur scène lors de la cérémonie de clôture (ce n'était pas le cas précédemment !), mais les sous-titres arrivaient souvent très en retard (jusqu'à 30 secondes !) ou étaient superposés avec d'autres écrits, et quelques propos étaient ignorés. Et quand Chie Hayakawa, réalisatrice du film *Plan 75*, a remercié pour sa mention spéciale à la Caméra d'or, le sous-titre se contentait de préciser qu'elle parlait dans « *une langue étrangère* » ; même si je n'ai rien compris, je suis prêt à parier que c'était dans sa langue maternelle, le japonais.

Mais il n'y a pas que le Festival !

Je ne regarde pas la télévision que pendant le Festival de Cannes, bien sûr. J'ai aussi regardé, par exemple, « *France 2022* », le 9 juin sur France 2, le **seul** débat des législatives entre dix représentants des principaux partis.

Vers 23 heures 40, me fiant aux sous-titres, j'ai été stupéfait par l'appel d'Adrien Quatennens que je croyais représenter La France insoumise : « *Je conclurai en vous disant : votez pour un ou une candidate de UDI.* », c'est-à-dire pour un parti de centre droit ! Mes proches m'ont depuis expliqué que cette fausse information n'était due qu'au retard du sous-titrage !

Par ailleurs, France tv lab [8] a mis au point et teste sur France Info une solution de sous-titrage automatique s'appuyant sur l'intelligence artificielle.

Le résultat m'a impressionné : la preuve est faite, nous pourrons un jour (prochain ?) bénéficier d'un sous-titrage en direct, quasiment sans retard ! Le système doit encore être amélioré (par exemple, les sous-titres masquaient le bandeau d'information en bas de l'écran), mais vous avez jusqu'à début septembre pour le tester.

Christian Guittet

1 - http://entr2marches.com - 2 - https://youtube.com/watch?v = vK2xfPFyJPw - 3 - https://cuult.fr/ - 4 - https://mobile.twitter.com/inclusiv_cinema - 5 - https://cst.assoconnect.com/page/1654176-la-newsletter - 6 - https://institut-economiepositive.com/semaine-du-cinema-positif-2022-2/ - 7 - https://france.tv/france-4/75eme-festival-de-cannes/ - 8 - https://www.francetvlab.fr/tests/testez-et-evaluez-notre-solution-de-sous-titrage-automatique-de-franceinfo

Nos associations & sections

Bucodes SurdiFrance | Maison des associations du XVIIIe boîte n°83 | 15, passage Ramey | 75018 Paris
Sms : 07 55 51 24 33 | contact@surdifrance.org | www.surdifrance.org

Malentendants, devenus-sourds…

02 ASMA
Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne
11 bis, rue de Fère
02400 Château-Thierry
Tél. : 07 68 77 88 82 ou 06 78 06 79 27
asma.aisne@gmail.com

12 Section ARDDS 12
Aveyron
ARDDS MDA Claude Dangles
15 avenue Tarayre - 12000 Rodez
section.aveyron.ardds@gmail.com
https://www.ardds12.yo.fr
f

13 Surdi 13
Maison de la Vie Associative
33, rue Emile Tavan
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 07 49 10 22 00
Fax : 09 59 44 13 57
contact.surdi13@gmail.com
www.surdi13.fr - f

14 Oreille et Son
Section de l'ADSM Surdi 50 pour le Calvados
La maison des associations
7, rue Neuve Bourg l'Abbé
14000 Caen
Tél. : 07 69 40 28 14
E-mail : oreille.et.son@gmail.com

15 Surdi 15
Maison des associations
8, place de la Paix - 15000 Aurillac
Port. : 06 70 39 10 32
surdi15@hotmail.com
https://surdi15.wordpress.com - f

22 Section ARDDS 22
« La Bande Son »
15 bis, rue des Capucins
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 06 88 73 45 81 sms seulement
section22@ardds.org

25 Section ARDDS 25
Franche Comté
9, rue des pommiers - 25400 Exincourt
Tél. : 06 33 27 42 86 sms seulement
section25@ardds.org

29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère - Sourdine
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosourdine@orange.fr
http://asso-sourdine.blogspot.fr - f

29 Surd'Iroise
Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants
Mairie de Plabennec
1, rue Pierre Jestin - 29860 Plabennec
Tél. : 02 98 21 33 38
www.surdiroise.fr
contact.surdiroise@gmail.com
f

30 Surdi 30
70 A, route de Beaucaire - 30000 Nîmes
Tél. : 04 66 84 27 15
SMS : 06 16 83 80 51
gaverous@wanadoo.fr
www.surdi30.fr

31 AMDS
Midi-Pyrénées
Chez M. Bernard Descossy
7, rue d'En Séguret - 31590 Verfeil
contact@amds-midi-pyrenees.asso.fr
www.amds-midi-pyrenees.asso.fr

33 Audition et Écoute 33
Chez Mme Valérie Brossard
26 bis, rue Romy Schneider
33600 Pessac
secretariat.ae33@gmail.com
f - t

34 Surdi 34
424, rue Louise Michel
34000 Montpellier
SMS : 07 87 63 49 69
contact@surdi34.fr
www.surdi34.fr - f

35 Keditu
Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine
Maison Des Associations
6, cours des alliés - 35000 Rennes
SMS : 06 58 71 94 60
contact@keditu.org
www.keditu.org - f

38 Section ARDDS 38
Malentendant 38
29, rue des Mûriers - 38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20
malentendant38@orange.fr
malentendant38.org
Antenne Drôme-Ardèche
ardds.38.26.07@free.fr

44 Section ARDDS 44
Loire - Atlantique
11, rue des aigrettes
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu
Port. : 06 50 31 31 29
section44@ardds.org

49 Surdi 49
Espace Frédéric Mistral
4, allée des Baladins - 49100 Angers
contact@surdi49.fr
http://surdi49.fr

50 ADSM Surdi 50
Les Unelles - rue Saint-Maur
50200 Coutances
Tél./Fax : 02 33 46 21 38
Port./SMS : 06 81 90 60 63
adsm.surdi50@gmail.com

Antenne Cherbourg
Maison Sport Santé
37, rue de l'Ermitage
50100 Cherbourg-en-Cotentin
f

53 Section ARDDS 53
Lecture Labiale et plus
lecturelabiale53@gmail.com
Tél. : 07 69 27 72 46

54 SurdiLorraine
Espoir Lorrain des DSME
2, rue Joseph Piroux
54140 Jarville-la-Malgrange
SMS : 06 95 03 75 54
surdilorraine@gmail.com
surdilorraine88@gmail.com
surdimeuse@gmail.com
www.surdilorraine.fr

56 Oreille-et-Vie, association des MDS du Morbihan
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert - 56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org
f

56 Section ARDDS 56
Bretagne - Morbihan
106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17

57 Section ARDDS 57
Moselle - Bouzonville
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr

59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord
Maison des Genêts
2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS : 06 74 77 93 06
Fax : 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org
f

61 Association des malentendants et devenus sourds de l'Orne
2 Lotissement
Les Safrières - Rabodanges
61210 Putanges-le-lac
amds.orne@gmail.com
f

62 Association Mieux s'entendre pour se comprendre
282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél. : 07 81 29 57 91
mieuxsentendre@sfr.fr
http://assomieuxsentendre.fr

63 Section ARDDS 63
Puy-de-Dôme
Malentendants 63 /
section ARDDS 63
16, rue jean Mermoz
63190 Lezoux
malentendants63@gmail.com

64 Section ARDDS 64
Pyrénées
66, rue Montpensier
64000 Pau
Tél. : 05 59 05 50 46
section64@ardds.org

68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a, rue d'Illzach
68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 43 07 55
christiane.ahr@orange.fr

69 ALDSM : Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
c/o Locaux Motiv
10 bis, rue Jangot
69007 Lyon
aldsm69@gmail.com
www.aldsm.fr

72 Surdi 72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
http://surdi72.wifeo.com

75 ARDDS
Nationale - Siège
Maison Vie Associative
et Citoyenne du XXe
Boîte n°82
18-20, rue Ramus - 75020 Paris
contact@ardds.org
www.ardds.org

75 Section ARDDS
Île-de-France
14, rue Georgette Agutte
75018 Paris
Tél. : 06 87 61 39 51
arddsidf@ardds.org
f

75 AUDIO
Île-de-France
20, rue du Château d'eau
75010 Paris
Tél. : 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

75 ANIC
Association Nationale des Implantés Cochléaires
Siège social
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre - 75012 Paris
Adresse postale
10, chemin des Côtes
28130 Saint-Martin-de-Nigelles
anic.association@gmail.com
www.association-anic.fr - f

76 Surdi76
La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien
76100 Rouen
association.surdi76@gmail.com

78 Durd'oreille
Secrétariat
5, avenue général Leclerc
78160 Marly-le-Roi
SMS : 06 37 88 59 45
durdoreille7892@gmail.com
http://perso.numericable.fr/durdo

84 ACME - Surdi 84
3, allée du bois joli
30650 Rochefort-du-Gard
Tél. : 06 04 40 76 73
surdi84@gmail.com
surdi-84.webnode.fr

85 Section ARDDS 85
Vendée
Maison des Associations de Vendée
184, boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 06 08 97 44 33
ardds85@orange.fr

87 Section ARDDS 87
Haute-Vienne
Tél. : 06 78 32 23 33
ardds87@orange.fr
f

94 FCM 94
Fraternité pour la Communication des personnes Malentendantes du 94
Tél. : 01 48 89 29 89
malentendant@orange.fr
www.malentendant.org

…ne restez plus seuls !

Retrouvez également 6 millions de malentendants sur facebook et twitter